

INVENTAIRE DES DISPOSITIONS JURIDIQUES RELATIVES AU DROIT AU BONHEUR  
DANS LES CONSTITUTIONS DU MONDE

Ornella Seigneury, chercheuse postdoctorante, qualifiée aux fonctions de maître de conférences (CNU – section 02), à jour de sept. 2025

POUR CITER CETTE SOURCE : O. Seigneury, « Inventaire des dispositions juridiques relatives au droit au bonheur dans les constitutions du monde », *RJB*, sept. 2025, 33 p.

État	Statut de la protection	Statut de la disposition	Extrait
Afghanistan	<i>Hard Law</i> Constitution (2004)	Préambule	« avec l'engagement de protéger la dignité humaine et la personnalité, ainsi que la prospérité de la nation tout entière, la paix, le <b>bien-être</b> , la culture et la solidarité sociale »
Afrique du Sud	<i>Hard Law</i> Constitution (1996 rév. 2012)	Article 24 Article 28 Article 41	<i>Article 24 — [Droit à l'environnement et au développement durable]</i> : « Chacun a le droit : à un environnement qui n'est pas nuisible à sa santé ou à son <b>bien-être</b> ; et à ce que l'environnement soit protégé, au profit des générations actuelles et futures [...] garantir un développement et une utilisation écologiquement durables des ressources naturelles tout en promouvant un développement économique et social justifiable » <i>Article 28 — Enfants</i> : « Chaque enfant a le droit [...] ne pas être tenu ou autorisé à effectuer un travail ou à fournir des services qui : sont inappropriés pour une personne de l'âge de cet enfant ; ou mettre en péril le <b>bien-être</b> , l'éducation, la santé physique ou mentale ou le développement spirituel, moral ou social de l'enfant » CHAPITRE 3. GOUVERNEMENT COOPÉRATIF <i>Article 41 — Principes du gouvernement coopératif et des relations intergouvernementales</i> : « Toutes les sphères de gouvernement et tous les organes de l'État au sein de chaque sphère doivent préserver la paix, l'unité nationale et l'indivisibilité de la République ; assurer le <b>bien-être du peuple</b> de la République » SERMENT DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE PAR INTÉRIM : « [...] me consacrer au bien-être de la République et de tout son peuple » SERMENT DU VICE-PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE : « [...] me consacrer au bien-être de la République et de tout son peuple »
Albanie	<i>Hard Law</i> Constitution (1998 rév. 2016)	Article 20	« L'État s'efforce de garantir un environnement sécuritaire pour protéger les individus et assurer leur <b>bien-être</b> . »
Algérie	<i>Hard Law</i> Constitution (2020)	Article 21	« L'État veille à : [...] assurer un environnement sain en vue de protéger les personnes ainsi que le développement de leur <b>bien-être</b> »
Allemagne	<i>Hard Law</i> Constitution (1949 (rév. 2014)	Article 56	V. LE PRÉSIDENT FÉDÉRAL <i>Article 56 — Serment d'entrée en fonction</i> : « Lors de son entrée en fonction, le président fédéral prêtera le serment suivant devant les députés du Bundestag et du Bundesrat réunis : « Je jure que je consacrerai mes efforts au <b>bien-être du peuple allemand</b> , [...] »
Andorre	<i>Hard Law</i> Constitution (1993)	Article 32	« L'État peut intervenir dans l'organisation du système économique, l'organisation commerciale, l'organisation du travail et l'organisation financière pour favoriser, dans le cadre de l'économie de marché, le développement équilibré de la société et le <b>bien-être général</b> . »
Angola	<i>Hard Law</i> Constitution (2010)	Article 21	<i>Article 21 — Tâches fondamentales de l'État</i> : « Les tâches fondamentales de l'État angolais sont les suivantes : [...] Promouvoir le <b>bien-être</b> , la solidarité sociale et l'amélioration de la qualité de vie de la population angolaise, en particulier parmi les groupes de population les plus défavorisés » SERMENT DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE : « Défendre la paix et la démocratie et promouvoir la stabilité, le <b>bien-être</b> et le progrès social de tous les Angolais. »
Antigua-et-Barbude	<i>Hard Law</i> Constitution (1981)	Préambule	« CONSIDÉRANT que le peuple d'Antigua-et-Barbuda [...] affirme sa conviction que son <b>bonheur</b> et sa prospérité peuvent être recherchés au mieux dans une société démocratique dans laquelle chacun peut, dans la mesure de ses capacités, jouer un rôle dans la vie nationale »
Arabie saoudite	<i>Hard Law</i> Constitution (1992 rév. 2013)	—	—
Argentine	<i>Hard Law</i> Constitution (1853 rév. 1994)	Préambule Article 75 al. 18	<i>Préambule</i> — « Nous, les représentants du peuple de la Nation argentine, [...] de promouvoir le <b>bien-être général</b> et d'assurer les bénéfices de la liberté, pour nous, pour notre postérité, et pour tous les hommes du monde qui voudront habiter le territoire argentin » CHAPITRE IV. DES ATTRIBUTIONS DU CONGRES

État	Statut de la protection	Statut de la disposition	Extrait
			<i>Article 75 al. 18</i> — « Les attributions du Congrès sont les suivantes : [...] Pourvoir à la prospérité du pays, à l'épanouissement et au <b>bien-être de toutes les provinces</b> et au développement de la culture en élaborant des plans d'enseignement général et universitaire et en promouvant l'industrie, [...] »
Arménie	<i>Hard Law</i> Constitution (1995 rév. 2015)	Préambule Article 11 Article 31 à 34 Article 57 al. 5, 3 <sup>ème</sup> point	<i>Préambule</i> — « Le peuple arménien, acceptant comme base les principes fondamentaux de l'État arménien et les aspirations pan-nationales inscrits dans la Déclaration sur l'indépendance de l'Arménie, ayant accompli l'ordre sacré de ses ancêtres épris de liberté de restaurer l'État souverain, voué au renforcement et la prospérité de la patrie, dans le but d'assurer la liberté, le <b>bien-être général</b> et la solidarité civique des générations, et d'affirmer son attachement aux valeurs universelles, adopte la Constitution de la République d'Arménie. » <i>Article 11 — L'ordre économique</i> : « [...] est l'économie sociale de marché, qui repose sur la propriété privée, la liberté d'activité économique, la libre concurrence économique et, à travers la politique de l'État, visant le <b>bien-être économique général</b> et la justice sociale. » <i>Article 31 — Inviolabilité de la vie privée et familiale ainsi que de l'honneur et de la réputation</i> : « Toute personne a droit à l'inviolabilité de sa vie privée et familiale, de son honneur et de sa réputation. Le droit à l'inviolabilité de la vie privée et familiale ne peut être restreint que par la loi dans le but de protéger la sécurité de l'État, le <b>bien-être économique du pays</b> , de prévenir ou de résoudre des délits, de protéger l'ordre public, la santé et la morale ou les droits fondamentaux et les libertés d'autrui. » <i>Article 32 — Inviolabilité du domicile</i> : « le <b>bien-être économique du pays</b> , » <i>Article 33 — Liberté et confidentialité de communication</i> : « le <b>bien-être économique du pays</b> , » <i>Article 34 — La protection des données personnelles</i> : « le <b>bien-être économique du pays</b> , » <i>Article 57 al. 5, 3<sup>ème</sup> point</i> — <i>La liberté de choisir un emploi et les droits du travail</i> : [...] Le travail forcé ou obligatoire est interdit. Ne sont pas considérés comme du travail forcé ou obligatoire : [...] Tout travail requis en cas de situations d'urgence menaçant la vie ou le <b>bien-être de la population</b> . »
Australie	<i>Hard Law</i> Constitution (1901 rév. 1985)	—	—
Autriche	<i>Hard Law</i> Constitution (1920 rév. 2013)	Article 14 al. 5a	« La démocratie, l'humanité, la solidarité, la paix et la justice ainsi que l'ouverture et la tolérance envers les personnes sont les valeurs élémentaires de l'école, sur la base desquelles elle assure à l'ensemble de la population, indépendamment de son origine, de sa situation sociale et de son milieu financier, un niveau d'éducation maximum. [...], les enfants et les jeunes doivent bénéficier d'un développement intellectuel, mental et physique optimal afin de devenir des êtres humains en bonne santé, sûrs d'eux, <b>heureux</b> , axés sur la performance, respectueux, talentueux et créatifs. »
Azerbaïdjan	<i>Hard Law</i> Constitution	Préambule Article 16 al. 1 <sup>er</sup> Article 35 al. 1 <sup>er</sup> Article 41 al. 2	<i>Préambule</i> — « Le peuple azerbaïdjanais, perpétuant les traditions de plusieurs siècles de son État, guidé par les principes reflétés dans la loi constitutionnelle sur l'indépendance de l'État de la République d'Azerbaïdjan, désireux d'assurer le <b>bien-être de tous et de tous</b> et d'établir la justice, la liberté, la sécurité et étant conscients de leur responsabilité envers les générations passées, présentes et futures [...] » Chapitre II. Fondements de l'État <i>Article 16 — Développement social et État</i> : « La République d'Azerbaïdjan veille à l'amélioration du <b>bien-être de la population et de chaque citoyen</b> , de leur protection sociale et de leur niveau de vie normal. » DEUXIÈME PARTIE. PRINCIPAUX DROITS, LIBERTÉS ET RESPONSABILITÉS Chapitre III. Principaux droits de l'homme et libertés civiles <i>Article 35 — Droit au travail</i> : « Le travail est la base du <b>bien-être individuel et social</b> . » <i>Article 41 — Droit à la protection de la santé</i> « Toute personne a droit à la protection de la santé et à l'assistance médicale. L'État, agissant sur la base de diverses formes de propriété, met en œuvre les mesures nécessaires pour promouvoir le développement de tous les aspects des services de santé, assure le <b>bien-être sanitaire et épidémiologique</b> et crée diverses formes d'assurance médicale. »
Bahamas	<i>Hard Law</i> Constitution (1973)	Article 18 al. 3d) Article 19 al.1e) Article 20 al.10a) Article 27 al.1a)	<i>Article 18 al. 3d)</i> — <i>Protection contre l'esclavage et le travail forcé</i> : « le « travail forcé » ne comprend pas : [...] tout travail requis pendant une période d'urgence publique (c'est-à-dire une période à laquelle s'applique l'article 29 de la présente Constitution) ou en cas de toute autre urgence ou calamité menaçant la vie ou le <b>bien-être de la communauté</b> , au dans la mesure où l'exigence d'un tel travail est raisonnablement justifiable [...] » <i>Article 19 al. 1e)</i> — <i>Protection contre l'arrestation ou la détention arbitraire</i> : « Nul ne peut être privé de sa liberté personnelle, sauf dans la mesure autorisée par la loi dans l'un des cas suivants : [...] dans le cas d'une personne qui n'a pas atteint l'âge de dix-huit ans, aux fins de son éducation ou de son <b>bien-être</b> [...] » <i>Article 20 al. 10a)</i> — <i>Dispositions visant à garantir la protection de la loi</i> : « [...] le <b>bien-être des personnes âgées de moins de dix-huit ans</b> de la protection de la vie privée des personnes concernées par la procédure »

État	Statut de la protection	Statut de la disposition	Extrait
			<i>Article 27 al. 1a)</i> — <i>Protection contre la privation de propriété</i> : « Aucune propriété de quelque sorte que ce soit ne sera obligatoirement prise possession, et aucun intérêt ou droit sur une propriété de quelque sorte que ce soit ne sera obligatoirement acquis, sauf lorsque les conditions suivantes sont remplies, c'est-à-dire : la prise de possession ou l'acquisition est nécessaire dans l'intérêt de la défense, de la sécurité publique, de l'ordre public, de la moralité publique, de la santé publique, de l'aménagement du territoire ou de l'aménagement ou de l'utilisation de tout bien de manière à promouvoir l'intérêt public ou l'économie. <b>bien-être de la communauté</b> ; »
Bahreïn	<i>Hard Law</i> Constitution (2002 rév. 2017)	Préambule	<i>Préambule</i> — « [...] par notre désir de répondre aux exigences du système de gouvernement démocratique pour notre nation bien-aimée ; lutter pour un avenir meilleur dans lequel la patrie et les citoyens connaîtront davantage de <b>bien-être</b> , de progrès, de développement, de stabilité et de prospérité grâce à une coopération sincère et constructive entre le gouvernement et les citoyens qui éliminera les obstacles au progrès [...] »
Bangladesh	<i>Hard Law</i> Constitution (1972 rév. 2014)	—	—
Barbade	<i>Hard Law</i> Constitution (1966 rév. 2007)	Préambule Article 13 al. 1f) Article 14 al. 3d)	<i>Préambule</i> — « [...] considérant que dès le 18 février 1651, ces habitants, dans leur détermination à sauvegarder la liberté, la sécurité et le <b>bien-être de l'île</b> , [...] Désormais, le peuple de la Barbade [...] décide que le fonctionnement du système économique doit promouvoir le <b>bien-être général</b> par la répartition équitable des ressources matérielles de la communauté, par les conditions humaines dans lesquelles tous les hommes doivent travailler et par la reconnaissance indéfectible de la capacité, de l'intégrité et du mérite ; [...] » <i>Article 13 al. 1f)</i> : « Nul ne peut être privé de sa liberté personnelle sauf dans la mesure autorisée par la loi dans l'un des cas suivants, c'est-à-dire : [...] dans le cas d'une personne qui n'a pas atteint l'âge de vingt et un ans, sur décision d'un tribunal ou avec le consentement de son parent ou tuteur, aux fins de son éducation ou de son <b>bien-être</b> » <i>Article 14 al. 3d)</i> : [...] l'expression « travail forcé » n'inclut pas : [...] tout travail requis pendant toute période où la Barbade est en guerre ou en cas d'ouragan, de tremblement de terre, d'inondation, d'incendie ou autre calamité similaire menaçant la vie ou le <b>bien-être de la communauté</b> , dans la mesure où l'exigence d'un tel travail est raisonnablement justifiable, [...] »
Belgique	<i>Hard Law</i> Constitution (1831 rév. 2014)	—	—
Belize	<i>Hard Law</i> Constitution	Préambule al.e) Article 5 al. 1 <sup>er</sup> f) Article 6 Article 8 al. 3d)	<i>Préambule</i> — « CONSIDÉRANT que le peuple du Belize : [...] exige des politiques d'État qui protègent et sauvegardent l'unité, la liberté, la souveraineté et l'intégrité territoriale du Belize ; qui éliminent les privilèges économiques et sociaux et les disparités entre les citoyens du Belize, que ce soit par race, origine ethnique, couleur, croyance, handicap ou sexe ; qui garantissent l'égalité des sexes ; qui protègent les droits de l'individu à la vie, à la liberté, à l'éducation de base, à la santé de base, au droit de voter aux élections, <b>au droit au travail et à la recherche du bonheur</b> ; qui protègent l'identité, la dignité et les valeurs sociales et culturelles des Béliziens, y compris les peuples autochtones du Belize » DEUXIEME PARTIE. PROTECTION DES DROITS ET LIBERTÉS FONDAMENTAUX <i>Article 5 al. 1<sup>er</sup> f)</i> — <i>Protection du droit à la liberté personnelle</i> : « Nul ne peut être privé de sa liberté personnelle, sauf dans la mesure autorisée par la loi dans l'un des cas suivants, à savoir : [...] sur ordonnance d'un tribunal ou avec le consentement de son parent ou tuteur, pour son éducation ou son <b>bien-être</b> pendant toute période se terminant au plus tard à la date à laquelle il atteint l'âge de dix-huit ans » <i>Article 6</i> — <i>Protection de la loi</i> : « [...] <b>du bien-être des personnes de moins de dix-huit ans</b> » <i>Article 8 al. 3d)</i> — <i>Protection contre l'esclavage et le travail forcé</i> : « Aux fins du présent article, l'expression « travail forcé » n'inclut pas : [...] tout travail requis pendant toute période d'urgence publique ou en cas de tout accident ou calamité naturelle menaçant la vie et le <b>bien-être de la communauté</b> , dans la mesure où l'exigence d'un tel travail est raisonnablement justifiable dans les circonstances de toute situation survenant ou existant pendant cette période ou à la suite de cet accident ou calamité naturelle, dans le but de faire face à cette situation. »
Benin	<i>Hard Law</i> Constitution 1990 rév. 2019	Article 44	<i>Article 44</i> — « Nul ne peut être candidat aux fonctions de président de la République s'il : [...] ne jouit d'un <b>état complet de bien-être physique et mental</b> dûment constaté par un collège de trois médecins assermentés désignés par la Cour constitutionnelle [...] »
Bhoutan	<i>Hard Law</i> Constitution (2008)	Préambule Article 7 al. 22b Article 9 al. 2 Article 15 al. 2	<i>Préambule</i> — « NOUS, peuple du Bhoutan : [...] Nous engageant SOLENNELLEMENT à renforcer la souveraineté du Bhoutan, à garantir les bienfaits de la liberté, à assurer la justice et la tranquillité et à renforcer l'unité, le <b>bonheur et le bien-être du peuple</b> pour toujours »

État	Statut de la protection	Statut de la disposition	Extrait
		Article 20 al. 1 <sup>er</sup> Article 22 al. 1 <sup>er</sup> Article 28 al. 5 Hymne national	<p><i>Article 7 al. 22b — Droits fondamentaux</i> : « Nonobstant les droits conférés par la présente Constitution, rien dans le présent article n'empêche l'État de soumettre des restrictions raisonnables par la loi, lorsqu'il s'agit : [...] Des intérêts de la paix, de la stabilité et du <b>bien-être de la nation</b> »</p> <p><i>Article 9 al. 2 — Principes de politique publique</i> : « L'État s'efforce de promouvoir les conditions qui permettront la <b>poursuite du bonheur national brut</b>. »</p> <p><i>Article 15 al. 2 — Les partis politiques</i> : « Les partis politiques doivent promouvoir l'unité nationale et le développement économique progressif et s'efforcer d'assurer le bien-être de la nation. »</p> <p><i>Article 20 al. 1<sup>er</sup> — L'Exécutif</i> : « Le Gouvernement protégera et renforcera la souveraineté du Royaume, assurera la bonne gouvernance et assurera la paix, la sécurité, le bien-être et le <b>bonheur</b> du peuple. »</p> <p><i>Article 22 al. 1<sup>er</sup> — Gouvernements locaux</i> : « Le pouvoir et l'autorité seront décentralisés et transférés aux gouvernements locaux élus pour <b>faciliter la participation directe de la population au développement et à la gestion de son propre bien-être social, économique et environnemental</b>. »</p> <p><i>Article 28 al. 5 — Défense</i> : « L'État est responsable du maintien des forces armées pour sauvegarder la sécurité du pays et le bien-être de la nation. »</p> <p><i>Hymne national</i> : « Que le soleil de paix et de bonheur brille sur tous les hommes. »</p>
<b>Biélorussie (Bélarus)</b>	<i>Hard Law</i> Constitution (1994 rév. 2004)	—	—
<b>Birmanie (Myanmar)</b>	<i>Hard Law</i> Constitution (2008 rév. 2015)	Article 7 Article 26	<p><i>Article 7</i> — « Le <b>bien-être</b> des enfants, des jeunes, des femmes, des personnes handicapées, des personnes âgées et des sans-abris qui ont le droit d'être pris en charge dans la région ou l'État conformément à la loi promulguée par l'Union »</p> <p><i>Article 26</i> — « L'Union promulguera les lois nécessaires pour que le personnel de la fonction publique bénéficie de la sécurité et d'une quantité suffisante de nourriture, de vêtements et d'un logement, pour obtenir des prestations de maternité pour les femmes mariées en service et pour faciliter les moyens de subsistance pour le <b>bien-être du personnel militaire retraité</b>. »</p>
<b>Bolivie</b>	<i>Hard Law</i> Constitution (2009)	Article 8 al. 2 Article 9 Article 35 Article 80 Article 255 Article 351 al. 3 Article 376 Article 397	<p>CHAPITRE II. Principes, valeurs et objectifs de l'État</p> <p><i>Article 8 al. 2</i> — « L'État repose sur les valeurs d'unité, d'égalité, d'inclusion, de dignité, de liberté, de solidarité, de réciprocité, de respect, d'interdépendance, d'harmonie, de transparence, d'équilibre, d'égalité des chances, d'égalité sociale et de genre dans la participation, de bien commun, de responsabilité, de justice sociale. [...] distribution et redistribution de la richesse sociale et des actifs pour le <b>bien-être</b>. »</p> <p><i>Article 9</i> — « Les buts et fonctions essentiels de l'État, outre ceux établis par la Constitution et la loi, sont les suivants : Construire une société juste et harmonieuse, fondée sur la décolonisation, sans discrimination ni exploitation, avec une pleine justice sociale, afin de renforcer les identités plurinationales. Garantir le <b>bien-être</b>, le développement, la sécurité et la protection, ainsi que l'égalité des individus, des nations, des peuples et des communautés, et promouvoir le respect mutuel et le dialogue intraculturel, interculturel et plurilingue. [...] Promouvoir et garantir l'utilisation responsable et planifiée des ressources naturelles, et stimuler leur industrialisation à travers le développement et le renforcement de la base productive dans ses différentes dimensions et niveaux, ainsi que préserver l'environnement pour le <b>bien-être des générations présentes et futures</b>. »</p> <p>Section II. Droit à la santé et à la sécurité sociale</p> <p><i>Article 35</i> — « L'État, à tous les niveaux, protège le droit à la santé et promeut des politiques publiques destinées à améliorer la qualité de vie, le <b>bien-être collectif</b> et le libre accès de la population aux services de santé. »</p> <p><i>Article 80</i> — « L'éducation doit avoir pour objectifs le plein épanouissement de la personne et le renforcement de la conscience sociale qui est essentielle dans et pour la vie. L'éducation doit être orientée vers : le développement individuel et collectif ; le développement des compétences, des attitudes et des aptitudes physiques et intellectuelles qui relient la théorie à la pratique productive ; la conservation et la protection de l'environnement, de la biodiversité et des terres pour assurer le <b>bien-être</b>. »</p> <p><i>Article 255</i> — « Accès de l'ensemble de la population aux services de base pour son <b>bien-être</b> et son développement. »</p> <p><i>Article 313</i> — « Pour éliminer la pauvreté et l'exclusion sociale et économique et parvenir au <b>bien-être</b> dans ses multiples dimensions, l'organisation économique de la Bolivie poursuit les objectifs suivants : La génération de richesse sociale dans le cadre du respect des droits individuels, ainsi que des droits des peuples et des nations. La production, la distribution et la redistribution équitables de la richesse et du surplus économique. La réduction des inégalités d'accès aux ressources productives. La réduction des inégalités régionales. Le développement productif de l'industrialisation des ressources naturelles. La participation active des économies publiques et communautaires à l'appareil productif. »</p> <p><i>Article 351 al. 3</i> — « La gestion et l'administration des ressources naturelles seront réalisées en garantissant la participation sociale et le contrôle dans la conception des politiques sectorielles. Des entreprises mixtes peuvent être créées pour la gestion et</p>

État	Statut de la protection	Statut de la disposition	Extrait
			l'administration, avec une représentation de l'État et de la société, et le <b>bien-être collectif</b> doit être sauvegardé. » <i>Article 376</i> — « Les ressources en eau des rivières, des lacs et des lagunes qui forment les bassins hydrographiques sont considérées comme des ressources stratégiques pour le développement et la souveraineté de la Bolivie en raison de leur potentiel, de la variété des ressources naturelles qu'elles contiennent et du fait qu'elles constituent un élément fondamental des écosystèmes. L'État évitera les actions dans les sources et les zones intermédiaires des rivières qui pourraient causer des dommages aux écosystèmes ou diminuer le débit, préservera l'état naturel et veillera au développement et au <b>bien-être de la population</b> . » <i>Article 397</i> — « Le travail est le moyen fondamental par lequel la propriété agraire est acquise et entretenue. Les biens immobiliers doivent être utilisés pour servir un but social ou un but socio-économique afin de garantir le droit à ceux-ci, selon la nature du bien. Par finalité sociale, on entend l'exploitation durable de la terre par les peuples et les communautés indigènes rurales, ainsi que celle réalisée dans les petites propriétés, et elle constitue la source de subsistance, de <b>bien-être</b> et de développement socioculturel de ses propriétaires. Les normes des communautés sont reconnues dans la réalisation du but social. »
Bosnie-Herzégovine	<i>Hard Law</i> Constitution (1995 rév. 2009)	Préambule	<i>Préambule</i> — « Fondé sur le respect de la dignité humaine, de la liberté et de l'égalité, Dédié à la paix, à la justice, à la tolérance et à la réconciliation, [...] Désireux de promouvoir le <b>bien-être général</b> et la croissance économique par la protection de la propriété privée et la promotion d'une économie de marché, [...] »
Botswana	<i>Hard Law</i> Constitution (1966 rév. 2016)	Article 5 al.1f) Article 6 al.3d) Article 14 al. 3c)	<i>Article 5 al.1f)</i> : « Nul ne peut être privé de sa liberté personnelle sauf dans la mesure autorisée par la loi dans l'un des cas suivants, c'est-à-dire : [...] sur ordonnance d'un tribunal ou avec le consentement de son parent ou tuteur, pour son éducation ou son <b>bien-être</b> pendant toute période se terminant au plus tard à la date à laquelle il atteint l'âge de 18 ans » <i>Article 6 al.3d)</i> : « l'expression « travail forcé » n'inclut pas : [...] tout travail requis pendant toute période d'urgence publique ou en cas de toute autre urgence ou calamité menaçant la vie et le <b>bien-être de la communauté</b> , dans la mesure où l'exigence d'un tel travail est raisonnablement justifiable » <i>Article 14 al. 3c)</i> — « Rien de ce qui est contenu dans ou fait sous l'autorité d'une loi ne sera considéré comme incompatible ou en contravention avec le présent article dans la mesure où la loi en question prévoit : [...] pour l'imposition de restrictions à l'entrée ou au séjour dans des zones définies du Botswana de personnes qui ne sont pas des Bushmen dans la mesure où de telles restrictions sont raisonnablement requises pour la protection ou le <b>bien-être des Bushmen</b> ; [...] »
Brésil	<i>Hard Law</i> Constitution (1988 rév. 2017)	Préambule Article 3 al.4 Article 78 Article 193 Article 225	<i>Préambule</i> — « Nous, représentants du peuple brésilien, avons convoqué l'Assemblée nationale constituante pour instituer un État démocratique destiné à garantir l'exercice des droits sociaux et individuels, de liberté, de sécurité, de <b>bien-être</b> , de développement, d'égalité et de justice comme valeurs suprêmes d'une société fraternelle, société pluraliste et sans préjugés » <i>Article 3 al.4</i> — « Les objectifs fondamentaux de la République fédérative du Brésil sont : [...] promouvoir le <b>bien-être de tous</b> , sans préjudice de l'origine, de la race, du sexe, de la couleur, de l'âge et de toute autre forme de discrimination. » <i>Article 78</i> — « Le Président et le Vice-Président de la République entreront en fonction lors d'une session du Congrès national, en prêtant le serment de maintenir, défendre et respecter la Constitution, d'observer les lois, de promouvoir le <b>bien-être du peuple brésilien</b> et de soutenir l'union, l'intégrité et l'indépendance du Brésil. » <i>Article 193</i> — « L'ordre social doit être fondé sur la primauté du travail et viser le <b>bien-être social</b> et la justice. » <i>Article 225</i> — <i>Droit à l'environnement</i> : « Chacun a droit à un environnement écologiquement équilibré, qui constitue un bien public à l'usage de la population et est essentiel à une vie saine. Le gouvernement et la communauté ont le devoir de défendre et de préserver l'environnement pour les générations présentes et futures. Pour assurer l'effectivité de ce droit, il appartient au Gouvernement de : [...] les pratiques sportives utilisant des animaux ne seront pas considérées comme cruelles pour autant qu'elles constituent des manifestations culturelles, conformément au § 1° de l'art. 215 de cette Constitution fédérale, enregistré comme un bien de nature immatérielle faisant partie du patrimoine culturel brésilien, qui doit être réglementé par une loi spécifique garantissant le <b>bien-être des animaux</b> concernés. »
Brunei Darussalam	<i>Hard Law</i> Constitution (1959 rév. 2006)	—	—
Bulgarie	<i>Hard Law</i> Constitution (1991 rév. 2015)	Article 24	<i>Article 24</i> — « La République de Bulgarie mène sa politique étrangère conformément aux principes et aux normes du droit international. La politique étrangère de la République de Bulgarie a pour objectif suprême la sécurité nationale et l'indépendance du pays, le <b>bien-être</b> et les libertés et droits fondamentaux des citoyens bulgares et la promotion d'un ordre international juste. »
Burkina Faso	<i>Hard Law</i> Constitution	Préambule	<i>Préambule</i> — « Nous, Peuple Souverain du Burkina Faso : [...] ENGAGÉS à préserver ceux acquis et animés par une volonté de construire un État de droit garantissant l'exercice des droits collectifs et individuels, de la liberté, de la dignité, de la sécurité,

État	Statut de la protection	Statut de la disposition	Extrait
	(1991 rev. 2015)		du <b>bien-être</b> , du développement, de l'égalité et de la justice comme valeurs fondamentales d'une société pluraliste de progrès et libre de tout préjugé [...] »
Burundi	<i>Hard Law</i> Constitution 2018	Article 44	<i>Article 44</i> — « Tout enfant a droit à des mesures particulières pour assurer ou améliorer les soins nécessaires à son <b>bien-être</b> , sa santé, sa sécurité physique et pour être protégé contre les mauvais traitements, les extorsions ou l'exploitation. »
Cambodge	<i>Hard Law</i> Constitution (1993 rev. 2008)	Alinéa 48 Article 52 Article 65	<i>Article 48</i> — « L'État protège les enfants de toute forme de travail préjudiciable à leurs possibilités d'éducation, à leur santé et à leur <b>bien-être</b> . » <i>Article 52</i> — « [...] L'État donne la priorité à l'amélioration du <b>bien-être</b> et du niveau de vie des citoyens. » <i>Article 65</i> — « L'État prête attention à l'éducation physique et au sport pour le <b>bien-être de tous les citoyens khmers</b> . »
Cameroun	<i>Hard Law</i> Constitution (1972 rev. 2008)	Préambule	<i>Préambule</i> — « Résolus à exploiter nos ressources naturelles afin d'assurer le <b>bien-être de chaque citoyen</b> sans discrimination, en élevant le niveau de vie, à proclamer notre droit au développement ainsi que notre détermination à consacrer tous nos efforts à cette fin et à nous déclarer prêts à coopérer avec tous les États désireux de participer à cet effort national dans le respect de notre souveraineté et de l'indépendance de l'État camerounais. »
Canada	<i>Hard Law</i> Constitution (1867 rev. 2011)	Préambule Article 36 al. 1a)	<i>Préambule</i> — « Et attendu qu'une telle Union contribuerait au <b>bien-être des provinces</b> et favoriserait les intérêts de l'Empire britannique » <i>Article 36 al. 1a)</i> — « promouvoir l'égalité des chances pour le <b>bien-être des Canadiens</b> ; »
Cap-Vert	<i>Hard Law</i> Constitution (1980 rev. 1992)	Article 7 e)	Article 7 — Devoirs de l'État : « Voici les devoirs fondamentaux de l'État : [...] Promouvoir le <b>bien-être</b> et la qualité de vie de la population capverdienne, en particulier des plus nécessiteux, et éliminer les obstacles économiques, sociaux, culturels et politiques qui empêchent une réelle égalité des chances entre les citoyens de la nation ; »
Chili	<i>Hard Law</i> Constitution (1980 rév. 2021)	—	—
Chili	<i>Brouillon non en vigueur</i> Constitution 2023 (rejeté)	Article 12	« La Constitution reconnaît et garantit l'intérêt supérieur des enfants, ce qui inclut les conditions nécessaires à leur croissance et à leur développement au sein de leur famille. Un enfant est défini comme tout être humain âgé de moins de dix-huit ans. L'État accorde à la famille, c'est-à-dire aux parents ou tuteurs, selon le cas, la priorité dans la détermination de l'intérêt supérieur de leurs enfants ou pupilles, en recherchant leur maximum de <b>bien-être spirituel et matériel</b> . Les enfants doivent être particulièrement protégés contre toute forme d'exploitation, de mauvais traitements, d'abus, de négligence ou de traite, le tout conformément à la loi. »
Chine	<i>Hard Law</i> Constitution (1982 rev. 2004)	—	—
Chypre	<i>Hard Law</i> Constitution (1960 rev. 2013)	Article 10 al.3c) Article 87	<i>Article 10 al.3c)</i> — « l'expression « travail forcé ou obligatoire » ne comprend pas : [...] out service exigé en cas d'urgence ou de calamité menaçant la vie ou le bien-être des habitants. » <i>Article 87</i> : « dans les domaines où les intérêts et les institutions sont de nature purement communautaire, tels que les fondations, organismes et associations caritatifs et sportifs créés dans le but de promouvoir le <b>bien-être de leur communauté</b> respective ; »
Colombie	<i>Hard Law</i> Constitution (1991 rev. 2005)	Article 366	<i>Article 366</i> — « Le <b>bien-être général</b> et l'amélioration de la qualité de vie de la population sont des objectifs sociaux de l'État. L'un des objectifs fondamentaux de l'activité de l'État sera de répondre aux besoins non satisfaits en matière de santé publique, d'éducation, d'environnement et d'eau potable des personnes concernées. Pour un tel résultat, dans les plans et budgets de la nation et des entités territoriales, les dépenses sociales publiques auront la priorité sur toute autre allocation. »
Comores	<i>Hard Law</i> Constitution 2018	Article 8 Article 11	<i>Article 8</i> — « L'État a pour missions fondamentales : [...] promouvoir le <b>bien-être et la qualité de vie du peuple comorien</b> [...] » <i>Article 11</i> — « [...] L'Union des Comores s'engage à renforcer l'identité, l'unité et l'intégration africaines et à soutenir les actions de coopération en faveur du développement, de la démocratie, du progrès et du <b>bien-être des peuples</b> , du respect des droits de l'homme, de la paix et de la justice. »
Corée du Nord	<i>Hard Law</i> Constitution (1972 rév. 2016)	Article 26	CHAPITRE II. L'ÉCONOMIE <i>Article 26</i> — « L'économie nationale indépendante de la République populaire démocratique de Corée constitue une base solide pour la <b>vie socialiste heureuse du peuple et pour la prospérité du pays</b> . »
Corée du Sud	<i>Hard Law</i> Constitution (1948 (rév. 1987)	Préambule Article 10	<i>Préambule</i> — « Améliorer la qualité de vie de tous les citoyens et contribuer à une paix mondiale durable et à la prospérité commune de l'humanité et garantir ainsi pour toujours la sécurité, la liberté et le <b>bonheur pour nous-mêmes et notre postérité</b> » CHAPITRE II. DROITS ET DEVOIRS DES CITOYENS <i>Article 10</i> — « Tous les citoyens doivent être assurés de leur valeur et de leur dignité humaines et ont le <b>droit de rechercher le bonheur</b> . Il est du devoir de l'État de

État	Statut de la protection	Statut de la disposition	Extrait
			confirmer et de garantir les droits humains fondamentaux et inviolables des individus.»
Costa Rica	<i>Hard Law</i> Constitution (1949 rév. 2020)	Article 50 Article 57 Article 139	TITRE V. DROITS SOCIAUX ET GARANTIES Chapitre unique <i>Article 50</i> — L'État procurera le plus grand <b>bien-être à tous les habitants du pays</b> , en organisant et en stimulant la production et la répartition la plus adéquate des richesses. Toute personne a droit à un environnement sain et écologiquement équilibré. Pour cela, ils sont légitimés à dénoncer les actes qui portent atteinte à ce droit et à réclamer réparation du préjudice causé. L'État garantira, défendra et préservera ce droit. La loi déterminera les responsabilités et les sanctions correspondantes. Toute personne a le droit humain, fondamental et inaliénable d'accéder à l'eau potable, en tant que matière essentielle à la vie. L'eau est un bien de la nation, essentiel à la protection de ce droit humain. Son utilisation, sa protection, sa durabilité, sa conservation et son exploitation seront régies par ce qu'établit la loi créée à cet effet, et l'approvisionnement en eau potable pour la consommation des personnes et des populations sera prioritaire.» <i>Article 57</i> — « Tout travailleur a droit à un salaire minimum, fixé périodiquement, pour une journée normale de travail, qui lui procure un <b>bien-être</b> et une existence digne. Le salaire sera toujours égal à travail égal et dans des conditions d'efficacité identiques.» <i>Article 139</i> — « [Ce qui suit] sont les devoirs et attributions exclusifs de ceux qui exercent la Présidence de la République ; [...] proposer les mesures qu'il juge important pour le bon fonctionnement du Gouvernement et le progrès et le <b>bien-être de la Nation</b> ; »
Côte d'Ivoire	<i>Hard Law</i> Constitution 2016	Préambule	<i>Préambule</i> — « Convaincu que l'union dans le respect de cette diversité assure, par le travail et la discipline, le progrès économique et le bien-être social de chacun ; [...] Exprimons notre engagement à : préserver l'intégrité du territoire national ; sauvegarder notre souveraineté sur les ressources nationales et en assurer une gestion équitable pour le <b>bien-être de tous</b> »
Croatie	<i>Hard Law</i> Constitution (1991 rév. 2013)	Préambule Article 48 Article 49	<i>Préambule</i> — « [...] les libertés et les droits de l'homme sont garantis et assurés, ainsi que l'économie et la promotion du progrès culturel et du <b>bien-être social</b> . » <i>Article 48</i> — <i>Droit de propriété</i> : « [...] Les propriétaires et usagers des biens doivent contribuer au <b>bien-être général</b> . » <i>Article 49</i> — <i>Liberté d'entreprendre</i> : « [...] L'État garantit à tous les entrepreneurs un statut juridique égal sur le marché. L'abus de position de monopole défini par la loi est interdit. L'État stimule le progrès économique et le <b>bien-être social</b> et veille au développement économique de toutes ses régions. »
Cuba	<i>Hard Law</i> Constitution (2019)	Article 1 <sup>er</sup> Article 31 Article 45 Article 201	<i>Article 1</i> — « Cuba est un État socialiste démocratique, indépendant et souverain de droit et de justice sociale, organisé par tous et pour le bien de tous, [...], de solidarité, de <b>bien-être</b> et de prospérité individuels et collectifs.» <i>Article 31</i> — <i>Droit au travail</i> : « [...] Le travail rémunéré doit être la principale source de revenus qui permet de maintenir des conditions de vie dignes, de permettre l'amélioration du <b>bien-être matériel et spirituel</b> et la réalisation de projets individuels, collectifs et sociaux. » <i>Article 45</i> — « L'exercice de ces droits du peuple n'est limité que par les droits d'autrui, la sécurité collective, le <b>bien-être général</b> , le respect de l'ordre public, de la Constitution et des lois. » <i>Article 201</i> — « L'objectif essentiel de l'Administration municipale est de satisfaire les besoins de la collectivité du territoire sous sa juridiction en matière d'économie, de santé, de bien-être, d'éducation, [...] »
Danemark	<i>Hard Law</i> Constitution (1953)	—	—
Djibouti	<i>Hard Law</i> Constitution (1992 rév. 2010)	—	—
Dominique	<i>Hard Law</i> Constitution (1978 rév. 2014)	Article 3 Article 4 Article 8	<i>Article 3</i> — « l'expression 'travail forcé' n'inclut pas [...] tout travail requis pendant toute période d'urgence publique ou en cas de toute autre urgence ou calamité menaçant la vie et le <b>bien-être</b> de la communauté, » <i>Article 4</i> — : « [...] le consentement de son parent ou tuteur, pour son éducation ou son <b>bien-être</b> pendant toute période se terminant au plus tard à la date à laquelle il atteint l'âge de dix-huit ans » <i>Article 8</i> — <i>Dispositions visant à garantir la protection de la loi</i> : « du <b>bien-être des personnes de moins de dix-huit ans</b> »
Égypte	<i>Hard Law</i> Constitution (2014 rév. 2019)	Préambule	« À l'ère moderne, les esprits se sont éclairés, l'humanité est devenue mature et les nations et les peuples ont progressé sur la voie de la science, brandissant les étendards de la liberté et de l'égalité. Mohamed Ali a fondé l'État égyptien moderne avec une armée nationale comme pilier. Refaa, le fils d'Al-Azhar, a prié pour que la patrie devienne « un lieu de <b>bonheur commun pour son peuple</b> ». Nous, Égyptiens, nous sommes efforcés de suivre le rythme du développement, et avons offert des martyrs et fait des sacrifices lors de plusieurs soulèvements et révolutions jusqu'à ce que notre armée patriotique apporte la victoire à la vaste volonté populaire dans la révolution

État	Statut de la protection	Statut de la disposition	Extrait
			du « 25 janvier au 30 juin » qui appelait à du pain, de la liberté et de la dignité humaine dans un cadre de justice sociale, et a ramené le libre arbitre de la patrie. »
Émirats arabes unis	<i>Hard Law</i> Constitution (1971 rév. 2009)	Article 63	« Les membres du Conseil des ministres s'efforceront de servir les intérêts des Émirats arabes unis, d'améliorer le <b>bien-être public</b> , [...] »
Équateur	<i>Hard Law</i> Constitution (2008 rév. 2021)	Article 17 Article 28 Article 45 Article 66 al. 3 Article 66 al. 14 Article 83 al. 7 Article 85 Article 132 Article 161 Article 195 Article 204 Article 207 Article 213 Article 313 Article 323 Article 326	<p><i>Article 17</i> — [Pluralisme des médias] : « L'État favorise la pluralité et la diversité dans la communication et, à cet effet : Garantir l'attribution, par des méthodes transparentes et dans des conditions égales, des fréquences radioélectriques pour la gestion des stations de radio et de télévision publiques, privées et communautaires, ainsi que l'accès aux bandes libres pour l'utilisation des réseaux sans fil et veiller à que, lorsqu'ils sont utilisés, le <b>bien-être général de la communauté prévaut</b>. »</p> <p><i>Article 28</i> — [Éducation] : « L'éducation doit servir le <b>bien-être général du public [al interés público]</b> et ne doit pas être au service des intérêts individuels ou corporatifs. L'accès universel, la permanence, la mobilité et l'obtention du diplôme sans aucune discrimination seront garantis, ainsi que la fréquentation obligatoire de l'enseignement initial, de l'enseignement de base et de l'enseignement secondaire ou leur équivalent. »</p> <p><i>Article 45</i> — [Droits des mineurs] : « Les enfants et les adolescents jouissent des droits communs à tous les êtres humains, outre ceux spécifiques à leur âge. [...] être éduqués en priorité dans leur propre langue et dans le contexte culturel de leur propre peuple et de leur nation ; et de recevoir des informations sur leurs parents ou proches absents, à moins que cela ne nuise à leur <b>bien-être</b>. »</p> <p><i>Article 66 al. 3</i> — <b>Droit au bien-être personnel</b> : « comprend : Sécurité physique, psychologique, morale et sexuelle. Une vie sans violence dans les secteurs public et privé. L'État adopte les mesures nécessaires pour prévenir, éliminer et punir toutes les formes de violence, notamment les violences contre les femmes, les enfants et les adolescents, les personnes âgées, les personnes handicapées et contre toutes les personnes défavorisées ou en situation de vulnérabilité; des mesures identiques seront prises contre la violence, l'esclavage et l'exploitation sexuelle. Interdiction de la torture, des disparitions forcées et des peines et traitements cruels, inhumains ou dégradants. Interdiction de l'utilisation du matériel génétique et des expérimentations scientifiques portant atteinte aux droits de l'homme. »</p> <p><i>Article 66 al. 14</i> : « Les étrangers ne peuvent être renvoyés ou expulsés vers un pays où leur vie, leur liberté, leur sécurité ou <b>leur bien-être ou ceux de leur famille</b> sont en danger en raison de leur appartenance ethnique, de leur religion, de leur nationalité, de leur idéologie, de leur appartenance à un groupe social déterminé ou de leurs opinions politiques. »</p> <p><i>Article 83 al. 7</i> — « Les Équatoriens ont les devoirs et obligations suivants, sans préjudice des autres prévus par la Constitution ou par la loi : [...] Promouvoir le <b>bien-être public</b> et donner la priorité aux intérêts généraux sur les intérêts individuels, conformément au bien vivre [buen vivir]. »</p> <p><i>Article 85</i> — « [...] Les politiques publiques et la fourniture de biens et services publics visent à faire respecter le <i>buen vivir</i> et tous les droits et sont élaborées sur la base du principe de solidarité. Sans porter atteinte à la <b>priorité du bien-être public sur le bien-être individuel</b>, lorsque les impacts de la mise en œuvre de politiques publiques ou de la fourniture de biens et services publics portent atteinte ou menacent de porter atteinte aux droits constitutionnels, la politique ou la disposition doit être reformulée ou des mesures alternatives doivent être adoptée pour concilier les droits contradictoires. »</p> <p><i>Article 132</i> — « L'Assemblée nationale adopte des lois qui constituent des normes générales pour le <b>bien-être général</b>. [...] »</p> <p><i>Article 161</i> — « Le service civique et militaire est volontaire. Ce service sera effectué dans le cadre du respect de la diversité et des droits et sera soutenu par des formations alternatives dans divers domaines professionnels contribuant au développement individuel et au <b>bien-être de la société</b>. [...] »</p> <p><i>Article 195</i> — « Le Parquet général procède, en vertu de ses fonctions ou à la demande d'une partie, à l'instruction et à la procédure pénale ; au cours de la procédure, elle exercera l'action publique sous réserve des principes de rapidité et d'intervention pénale minimale, avec une attention particulière axée sur le <b>bien-être général</b> et sur les droits des victimes. »</p> <p><i>Article 204</i> — « [...] gouvernement promouvra et favorisera le contrôle des entités et organismes publics et des personnes physiques ou morales du secteur privé qui fournissent des services ou exercent des activités pour le <b>bien-être général</b>, [...] »</p> <p><i>Article 207</i> — « Le Conseil pour la participation publique et le contrôle social promouvra et encouragera l'exercice des droits impliquant la participation publique, promouvra et mettra en place des mécanismes de contrôle social en matière de <b>bien-être général</b> »</p> <p><i>Article 213</i> — « Les surintendances sont des organismes techniques de surveillance, d'audit, d'intervention et de contrôle des activités économiques, sociales et environnementales et des services fournis par des entités publiques et privées, dans le but de garantir que ces activités et services sont conformes aux dispositions du système juridique et travailler pour le <b>bien-être général</b>. »</p> <p><i>Article 313</i> — « [...] Les secteurs stratégiques, qui relèvent de la prise de décision et du contrôle exclusif de l'État, sont ceux qui, en raison de leur importance et de leur</p>

État	Statut de la protection	Statut de la disposition	Extrait
			<p>taille, exercent un impact économique, social, politique ou environnemental décisif et doivent viser à assurer le plein exercice des droits et le <b>bien-être général de la société.</b> »</p> <p><i>Article 323</i> — « Aux fins de la mise en œuvre des plans de développement social, de gestion durable de l'environnement et de <b>bien-être public</b>, les institutions de l'État peuvent, pour des raisons d'utilité publique ou d'intérêt social et national, déclarer l'expropriation des biens, après évaluation équitable, indemnisation et paiement conformément à la loi. Toute forme de confiscation est interdite. »</p> <p><i>Article 326</i> — « Le droit au travail repose sur les principes suivants : [...] Toute personne a le droit d'exercer son travail dans un cadre approprié et favorable, garantissant sa santé, sa sûreté corporelle, sa sécurité, son hygiène et son <b>bien-être.</b>[...] »</p>
Érythrée	<i>Hard Law</i> Constitution (1997)	Article 21 al. 5 Article 26 al.1 <sup>er</sup>	<p><i>Article 21 al. 5</i> — « L'Assemblée nationale promulgue des lois garantissant et garantissant le <b>bien-être social</b> des citoyens, les droits et conditions de travail et les autres droits et responsabilités énumérés dans le présent article. »</p> <p><i>Article 26</i> — <i>Limitation des droits et libertés fondamentaux</i>: « Les droits et libertés fondamentaux garantis par la présente Constitution ne peuvent être limités que dans la mesure où cela est dans l'intérêt de la sécurité nationale, de la sûreté publique ou du <b>bien-être économique du pays</b>, de la santé ou de la morale, pour la prévention de l'ordre public ou de la criminalité ou pour la protection des droits et libertés d'autrui. »</p>
Espagne	<i>Hard Law</i> Constitution (1978 rév. 2011)	Préambule Article 50 Article 129	<p><i>Préambule</i> : « La Nation espagnole, désireuse d'établir la justice, la liberté et la sécurité et de promouvoir le <b>bien-être de tous ses membres</b>, [...] »</p> <p><i>Article 50</i> : « Les pouvoirs publics garantiront, grâce à des pensions adéquates et périodiquement actualisées, un revenu suffisant aux citoyens âgés. De même, et sans préjudice des obligations des familles, elles favoriseront leur <b>bien-être</b> à travers un système de services sociaux qui pourvoient à leurs problèmes spécifiques de santé, de logement, de culture et de loisirs. »</p> <p><i>Article 129</i> : « La loi fixera les formes de participation des personnes concernées à la sécurité sociale et aux activités des organismes publics dont le fonctionnement affecte directement la qualité de vie ou le <b>bien-être général.</b> »</p>
Estonie	<i>Hard Law</i> Constitution (1992 rév. 2015)	Préambule	<p><i>Préambule</i> : « Avec une foi inébranlable et une volonté inébranlable de renforcer et de développer l'État, qui incarne le droit inextinguible du peuple estonien à l'autodétermination nationale et qui a été proclamé le 24 février 1918, qui est fondée sur la liberté, la justice et l'État de droit, qui est créé pour protéger la paix et défendre le peuple contre les agressions extérieures, et qui constitue un engagement envers les générations présentes et futures pour leur progrès social et leur <b>bien-être,</b>[...] »</p>
Eswatini	<i>Hard Law</i> Constitution (2005)	Préambule Article 16 al.1f) Article 17 al.3d) Article 21 al. 12 Article 27 al. 6 Article 28 al. 2 Article 59 al. 1 <sup>er</sup> Article 60 al. 5 Article 61 al. 2 Article 222	<p><i>Préambule</i> — « Attendu qu'en tant que nation, nous désirons avancer progressivement selon notre propre constitution garantissant la paix, l'ordre et le bon gouvernement, ainsi que le <b>bonheur et le bien-être de tous nos peuples</b> »</p> <p>CHAPITRE V. PRINCIPES DIRECTIFS DE LA POLITIQUE DE L'ÉTAT ET DES DEVOIRS DU CITOYEN</p> <p><i>Article 16 al.1f)</i> — <i>Liberté personnelle</i> : « dans le cas d'une personne qui n'a pas atteint l'âge de dix-huit ans, aux fins de son éducation, de ses soins ou de son <b>bien-être</b> ; [...] »</p> <p><i>Article 17 al.3d)</i> — « requis pendant une période d'urgence publique ou en cas de toute autre urgence ou calamité menaçant la vie ou le <b>bien-être de la communauté,</b> [...] »</p> <p><i>Article 21 al. 12</i> — « au <b>bien-être</b> des personnes de moins de dix-huit »</p> <p><i>Article 27 al. 6</i> — « le gouvernement fournira les installations et les opportunités nécessaires pour améliorer le <b>bien-être des nécessiteux et des personnes âgées.</b> »</p> <p><i>Article 28 al. 2</i> — <i>Droits des femmes</i> : « le gouvernement fournira les installations et les opportunités nécessaires pour améliorer le <b>bien-être des femmes</b> afin de leur permettre de réaliser leur plein potentiel et de progresser. »</p> <p><i>Article 59 al. 1<sup>er</sup></i> — <i>Objectifs économiques</i> : « L'État prend toutes les mesures nécessaires pour garantir que l'économie nationale est gérée de manière à maximiser le taux de développement économique et à <b>assurer le maximum de bien-être, de liberté et de bonheur à chaque personne</b> au Swaziland et à fournir des moyens de subsistance et des moyens de subsistance adéquats. un emploi convenable et une assistance publique aux nécessiteux. »</p> <p><i>Article 60 al. 5</i> — « L'État doit prendre des dispositions raisonnables pour le <b>bien-être</b> et l'entretien des personnes âgées, protéger la famille et reconnaître le rôle important de la famille dans la société. »</p> <p><i>Article 61 al. 2</i> — « Eswatini participera activement aux organisations internationales et régionales qui défendent la paix, le <b>bien-être</b> et le progrès <b>de l'humanité.</b> »</p> <p><i>Article 63</i> — <i>Devoirs du citoyen</i> : « L'exercice et la jouissance des droits et libertés sont indissociables de l'accomplissement des devoirs et obligations et, par conséquent, il incombe à tout citoyen de :[...] respecter les droits, libertés et intérêts légitimes d'autrui et, d'une manière générale, s'abstenir de commettre des actes préjudiciables au <b>bien-être d'autrui</b> ; »</p> <p><i>Article 222</i> — « [...] un gouvernement local a le pouvoir lever et percevoir les taxes, taux, droits et frais qui peuvent être spécifiés pour l'exécution de ses programmes et politiques :[...] au bénéfice et au <b>bien-être global des populations</b> de sa région. »</p> <p><i>Article 240</i> — <i>Conflit d'intérêts</i> : « Une personne qui occupe une fonction visée à l'article 241 (2) ne doit pas : assumer un poste où ses intérêts personnels entrent en conflit ou sont susceptibles d'entrer en conflit avec l'exercice de ses fonctions officielles ; et</p>

État	Statut de la protection	Statut de la disposition	Extrait
			adopter une conduite qui est [...] ce qui est préjudiciable au bien public, au <b>bien-être</b> ou à la bonne gouvernance. »
États-Unis	<i>Hard Law</i> Constitution (1789 rév. 1992)	Préambule Article 8 Déclaration d'indépendance des États-Unis	<i>Préambule</i> — « Nous, le peuple des États-Unis, afin de former une union plus parfaite, d'établir la justice, d'assurer la tranquillité intérieure, d'assurer la défense commune, de promouvoir le <b>bien-être général</b> et d'assurer les bénédictions de la liberté pour nous-mêmes et pour notre postérité, ordonnons et établissons cette Constitution pour les États-Unis d'Amérique. » <i>Article 8</i> — « Le Congrès aura le pouvoir de fixer et de percevoir des impôts, des droits, des impôts et des accises, de payer les dettes et de pourvoir à la défense commune et au <b>bien-être général des États-Unis</b> ; mais tous les droits, impôts et accises seront uniformes dans tout le territoire des États-Unis ; [...] » <i>Bill of Rights</i> : « Nous tenons pour évidentes par elles-mêmes les vérités suivantes : tous les hommes sont créés égaux ; ils sont dotés par le Créateur de certains droits inaliénables ; parmi ces droits se trouvent la vie, la liberté et la <b>recherche du bonheur</b> . Les gouvernements sont établis parmi les hommes pour garantir ces droits, et leur juste pouvoir émane du consentement des gouvernés. Toutes les fois qu'une forme de gouvernement devient destructive de ce but, le peuple a le droit de la changer ou de l'abolir et d'établir un nouveau gouvernement, en le fondant sur les principes et en l'organisant en la forme qui lui paraîtront les plus propres à lui donner la sûreté et le <b>bonheur</b> . »
Éthiopie	<i>Hard Law</i> Constitution (1994)	Article 18 al. 4c) Article 29 al. 6 Article 30 al. 2 Article 35 al. 5a) Article 36 al. 1d) et 5 Article 42 Article 89 al. 8	<i>Article 18 al. 4c)</i> — « l'expression « travail forcé ou obligatoire » ne comprend pas :[...] Tout service exigé en cas d'urgence ou de calamité menaçant la vie ou le bien-être de la communauté ; » <i>Article 29 al. 6</i> — « Ces droits ne peuvent être limités que par des lois guidées par le principe selon lequel la liberté d'expression et d'information ne peut être limitée en raison du contenu ou de l'effet du point de vue exprimé. Des limitations légales peuvent être prévues afin de protéger le <b>bien-être des jeunes</b> » <i>Article 30 al. 2</i> — « Ce droit n'exonère pas de responsabilité en vertu des lois adoptées pour protéger le <b>bien-être de la jeunesse</b> ou l'honneur » <i>Article 35 al. 5a)</i> — « Les femmes ont droit à un congé de maternité entièrement rémunéré. La durée du congé de maternité est déterminée par la loi en tenant compte de la nature du travail, de la santé de la mère et du <b>bien-être de l'enfant et de la famille</b> . » <i>Article 36 al. 1d) et 5</i> — « Chaque enfant a le droit :[...] Ne pas être soumis à des pratiques d'exploitation, ne pas être obligé ni autorisé à effectuer un travail qui peut être dangereux ou préjudiciable à son éducation, sa santé ou son <b>bien-être</b> ; [...]L'État accordera une protection spéciale aux orphelins et encouragera la création d'institutions qui assurent et favorisent leur adoption et améliorent leur <b>bien-être</b> et leur éducation. » <i>Article 42 — Droits du travail</i> : « Les travailleurs des usines et des services, les agriculteurs, les ouvriers agricoles, les autres travailleurs ruraux et les employés du gouvernement dont la compatibilité professionnelle le permet et qui se situent en dessous d'un certain niveau de responsabilité, ont le droit de former des associations pour améliorer leurs conditions d'emploi et leur <b>bien-être économique</b> . » <i>Article 89 al. 8 — Objectifs économiques</i> : « Le gouvernement s'efforce de protéger et de promouvoir la santé, le <b>bien-être</b> et le niveau de vie de la population active du pays. »
Fidji	<i>Hard Law</i> Constitution (2013)	Préambule Article 9 al.1f) Article 15 al.5b) Article 131 al.2 Annexes	<i>Préambule</i> — « [...] DÉCLARONS notre engagement en faveur de la justice, de la souveraineté et de la sécurité nationales, du <b>bien-être social et économique</b> et de la sauvegarde de notre environnement, » <i>Article 9 al.1f)</i> — « Nul ne doit être privé de sa liberté personnelle, sauf :[...] avec le consentement du parent ou du tuteur légal de la personne ou sur ordonnance d'un tribunal, aux fins de l'éducation ou du <b>bien-être</b> de la personne pendant toute période se terminant au plus tard à la date de son 18 <sup>ème</sup> anniversaire ; » <i>Article 15 al.5b)</i> — « [...]le <b>bien-être des enfants</b> , » <i>Article 131 — Forces militaires de la République des Fidji</i> : « [...] Il incombe aux forces militaires de la République des Fidji d'assurer à tout moment la sécurité, la défense et le <b>bien-être des Fidji et de tous les Fidjiens</b> . » <i>Annexes — Serment du Président</i> : « Je, ..... jure que je serai fidèle et porterai véritable allégeance à la République des Fidji, et que j'obéirai, observerai, défendrai et maintiendrai la Constitution de la République de Fidji et toutes les autres lois des Fidji ; et je me consacrerai au <b>bien-être de la République des Fidji et de tous les Fidjiens</b> , protégerai et promouvrai leurs droits et servirai bel et bien la République des Fidji [...] »
Finlande	<i>Hard Law</i> Constitution (1999 rév. 2011)	Article 19 Article 56	<i>Article 19 — Du droit à la sécurité sociale</i> : « [...] les pouvoirs publics doivent soutenir les familles et les autres personnes chargées de s'occuper des enfants afin qu'ils soient en mesure d'assurer le <b>bien-être et le développement personnel des enfants</b> » <i>Article 56 — Affirmation solennelle du Président</i> : « Je, .....élu par le peuple finlandais comme Président de la République, affirme par la présente que, dans le cadre de mes fonctions présidentielles, je respecterai sincèrement et consciencieusement la Constitution et les lois de la République et que, de mon mieux, je favoriserai le <b>bien-être du peuple finlandais</b> . »
France	<i>Hard Law</i>	Préambule de la DDHC	« Les représentants du peuple français, constitués en Assemblée nationale, considérant que l'ignorance, l'oubli ou le mépris des droits de l'homme sont les seules causes des malheurs publics et de la corruption des gouvernements, ont résolu

État	Statut de la protection	Statut de la disposition	Extrait
	Constitution (1958 rév. 2008) Déclaration des droits de l'homme et du citoyen (1789)		d'exposer, dans une déclaration solennelle, les droits naturels, inaliénables et sacrés de l'homme, afin que cette déclaration, constamment présente à tous les membres du corps social, leur rappelle sans cesse leurs droits et leurs devoirs ; afin que les actes du pouvoir législatif, et ceux du pouvoir exécutif, pouvant être à chaque instant comparés avec le but de toute institution politique, en soient plus respectés ; afin que les réclamations des citoyens, fondées désormais sur des principes simples et incontestables, tournent toujours au maintien de la Constitution et au <b>bonheur de tous.</b> »
Gabon	Hard Law Constitution (1991 rév. 1997)	Article 12	<i>Article 12 — Serment du Président :</i> « Je jure de consacrer tous mes efforts au bien du Peuple gabonais afin d'assurer son <b>bien-être</b> , de le protéger de tout préjudice, de respecter et de défendre la Constitution et l'État de droit, d'accomplir consciencieusement mes devoirs, et d'être juste envers tous. »
Gambie	Hard Law Constitution (1996 rév. 2018)	Préambule Article 1 <sup>er</sup> al. 2 Article 20 al. 3d) Article 22 Article 23 Article 24 al. 2 Article 215 Article 220	<i>Préambule</i> — : « [...] Nos espoirs et nos aspirations en tant que peuple se reflétaient dans l'enthousiasme et le zèle avec lesquels nous nous sommes lancés dans la tâche d'édification de la nation en vue d'accéder à l'indépendance. Cependant, le régime auto-entretenu du passé récent a rapidement donné lieu à des abus de pouvoir et à des vices connexes qui ont nié le <b>bien-être total du peuple gambien</b> . Le peuple souverain de la Gambie a donc approuvé le changement de gouvernement le 22 juillet 1994 pour remédier à ces maux. » <i>Article 1<sup>er</sup> al.2 :</i> « La souveraineté de la Gambie réside dans le peuple gambien dont tous les organes du gouvernement tirent leur autorité et au nom et pour le <b>bien-être</b> et la prospérité et dont les pouvoirs du gouvernement doivent être exercés conformément à la présente Constitution. » <i>Article 20 al. 3d) — Travail forcé :</i> « [...] tout travail requis pendant une période d'urgence publique ou en cas de toute autre urgence ou calamité qui menace la vie ou le <b>bien-être de la communauté</b> » <i>Article 22 :</i> « [...] lorsqu'une acquisition forcée de terres par ou au nom du gouvernement implique le déplacement de tout habitant qui occupe la terre en vertu du droit coutumier, le gouvernement réinstalle les habitants déplacés sur des terres alternatives appropriées en tenant dûment compte de leur <b>bien-être économique et social</b> et valeurs culturelles. » <i>Article 23 :</i> « Nul ne peut faire l'objet d'immixtions dans la vie privée de son domicile, de sa correspondance ou de ses communications, sauf si cela est conforme à la loi et si cela est nécessaire dans une société démocratique dans l'intérêt de la sécurité nationale, de la sécurité publique et du <b>bien-être économique du pays.</b> » <i>Article 24 al. 2 :</i> « [...] du bien-être des personnes âgées de moins de dix-huit ans » <i>Article 215 — Objectifs économiques :</i> « L'État s'efforce de créer un environnement économique qui maximise le taux de croissance économique et d'emploi et garantit le maximum de <b>bien-être</b> et de prospérité à toutes les personnes en Gambie. » <i>Article 220 — Devoirs du citoyen :</i> « [...] respecter les droits, libertés et intérêts légitimes d'autrui et s'abstenir d'agir d'une manière préjudiciable au <b>bien-être</b> d'autrui ; [...] contribuer au <b>bien-être</b> de la communauté dans laquelle vit le citoyen; »
Géorgie	Hard Law Constitution (1995 rév. 2018)	Article 5 al. 4 Article 51	<i>Article 5 al. 4 :</i> « L'État veille à la santé humaine et à la protection sociale, en garantissant le minimum vital et un logement décent et en protégeant le <b>bien-être de la famille</b> . L'État favorise l'emploi des citoyens. Les conditions d'octroi du minimum vital sont déterminées par la loi. » <i>Article 51 — Serment du Président :</i> « [...] Moi, le président de la Géorgie, j'affirme solennellement devant Dieu et la nation que je soutiendrai et défendrai la Constitution de la Géorgie, l'indépendance, l'unité et l'indivisibilité du pays ; que j'accomplirai fidèlement les devoirs de président, que je veillerai à la sécurité et au <b>bien-être des citoyens de mon pays</b> et à la renaissance et à la puissance de ma nation et de ma patrie. »
Ghana	Hard Law Constitution (1992 rév. 1996)	Article 1 <sup>er</sup> Article 14 Article 16 Article 18 al. 2 Article 36 al. 1 <sup>er</sup> Article 39 al. 2 Article 41 Annexe	<i>Article 1<sup>er</sup> —</i> « La souveraineté du Ghana réside dans le peuple du Ghana au nom et pour le <b>bien-être</b> duquel les pouvoirs du gouvernement doivent être exercés de la manière et dans les limites fixées dans la présente Constitution. » <i>Article 14 — Protection de la liberté personnelle :</i> « Toute personne a droit à sa liberté personnelle et nul ne peut être privé de sa liberté personnelle sauf dans les cas suivants et conformément à la procédure permise par la loi :[...]s'il s'agit d'une personne atteinte d'une maladie infectieuse ou contagieuse, d'une personne aliénée, d'une personne toxicomane ou alcoolique ou d'un vagabond, aux fins de ses soins, de son traitement ou de la protection de la communauté; ou aux fins de l'éducation ou du <b>bien-être d'une personne qui n'a pas atteint l'âge de dix-huit ans ; [...]</b> » <i>Article 16 —</i> « [...] calamité menaçant la vie et le <b>bien-être de la communauté [...]</b> » <i>Article 18 al. 2 —</i> « [...] Nul ne peut être soumis à une ingérence dans la vie privée de son domicile, de ses biens, de sa correspondance ou de ses communications, sauf conformément à la loi et dans la mesure nécessaire dans une société libre et démocratique pour la sécurité publique ou le <b>bien-être économique du pays</b> , pour la la protection de la santé ou de la morale, la défense de l'ordre ou de la délinquance ou la protection des droits ou libertés d'autrui. » <i>Article 36 al. 1<sup>er</sup> — Objectifs économiques :</i> « L'État prendra toutes les mesures nécessaires pour garantir que l'économie nationale est gérée de manière à maximiser le taux de développement économique et à assurer le <b>maximum de bien-être</b> , de liberté et de

État	Statut de la protection	Statut de la disposition	Extrait
			<p><b>bonheur à chaque personne</b> au Ghana et à fournir des moyens de subsistance et des moyens de subsistance adéquats. un emploi convenable et une assistance publique aux nécessiteux »</p> <p><i>Article 39 al. 2</i> : « [...] L'État veille à ce que les valeurs coutumières et culturelles appropriées soient adaptées et développées en tant que partie intégrante des besoins croissants de la société dans son ensemble ; et en particulier que les pratiques traditionnelles préjudiciables à la santé et au <b>bien-être de la personne</b> soient abolies. »</p> <p><i>Article 41 — Devoirs du citoyen</i> : « L'exercice et la jouissance des droits et libertés sont indissociables de l'accomplissement des devoirs et obligations et, par conséquent, il incombe à tout citoyen de [...] respecter les droits, libertés et intérêts légitimes d'autrui et, d'une manière générale, s'abstenir de commettre des actes préjudiciables au <b>bien-être d'autrui</b> ;[...] »</p> <p><i>Serment du Président/ Vice-Président</i> — « Je ... été élu à la haute fonction de Président de la République du Ghana jure au nom de Dieu Tout-Puissant que je serai fidèle et fidèle à la République du Ghana ; que je préserverai, protégerai et défendrai à tout moment la Constitution de la République du Ghana ; et que je me consacre au service et au <b>bien-être du peuple de la République du Ghana</b> et à faire le bien à toutes sortes de personnes. »</p>
Grèce	<i>Hard Law</i> Constitution (1975 rév. 2008)	—	—
Grenade	<i>Hard Law</i> Constitution (1973 rév. 1992)	Article 3 Article 4 Article 8	<p><i>Article 3 — Protection du droit à la liberté personnelle</i> : « Nul ne peut être privé de sa liberté personnelle sauf dans la mesure autorisée par la loi dans l'un des cas suivants, à savoir : [...] sur ordonnance d'un tribunal ou avec le consentement de son parent ou tuteur, pour son éducation ou son <b>bien-être</b> pendant toute période se terminant au plus tard à la date à laquelle il atteint l'âge de dix-huit ans ; »</p> <p><i>Article 4</i> : « Protection contre l'esclavage et le travail forcé Nul ne peut être tenu en esclavage ou en servitude. Nul ne sera obligé d'effectuer du travail forcé. Aux fins du présent article, l'expression « travail forcé » n'inclut pas : [...] tout travail requis pendant toute période d'urgence publique ou en cas de toute autre urgence ou calamité menaçant la vie et le <b>bien-être</b> de la communauté »</p> <p><i>Article 8 — Dispositions visant à garantir la protection de la loi</i> : « <b>bien-être</b> des personnes de moins de dix-huit ans »</p>
Guatemala	<i>Hard Law</i> Constitution (1985 rév. 1993)	Article 56 Article 94 Article 96 Article 119	<p><i>Article 56 — Actions contre les causes de désintégration familiale</i> : « Les actions contre l'alcoolisme, la toxicomanie et d'autres causes de désintégration familiale, sont déclarées d'intérêt social. L'État doit prendre les mesures adéquates de prévention, de traitement et de réadaptation pour rendre ces actions efficaces, pour le <b>bien-être de l'individu, de la famille et de la société.</b> »</p> <p><i>Article 94 — Obligation de l'État en matière de santé et d'assistance sociale</i> : « L'État veillera à la santé et à l'assistance sociale de tous les habitants. Elle développera, à travers ses institutions, des actions de prévention, de promotion, de récupération, de réadaptation, de coordination et celles complémentaires appropriées afin de leur procurer le <b>bien-être physique, mental et social</b> le plus complet. »</p> <p><i>Article 96 — Contrôle de qualité des produits</i> : « L'État contrôlera la qualité des produits alimentaires, pharmaceutiques, chimiques et de tout ce qui peut affecter la santé et le <b>bien-être</b> des habitants »</p> <p><i>Article 119 — Obligations de l'État</i> : « [...] Veiller à l'élévation du niveau de vie de tous les habitants du pays, en assurant le <b>bien-être</b> de la famille ; »</p>
Guinée française	<i>Hard Law</i> Constitution (2010)	Article 15 Article 23	<p><i>Article 15</i> — « Chacun a droit à la santé et au <b>bien-être physique</b>. L'État a le devoir de les promouvoir, de lutter contre les épidémies et les fléaux sociaux. »</p> <p><i>Article 23</i> : « L'État doit promouvoir le <b>bien-être des citoyens</b>, protéger et défendre les droits de la personne humaine et les défenseurs des droits de l'homme. »</p>
Guinée-Bissau	<i>Hard Law</i> Constitution (1984 rév. 1996)	Article 11 Article 15	<p><i>Article 11</i> : « L'organisation économique et sociale de la Guinée-Bissau repose sur les principes de l'économie de marché, de la subordination du pouvoir économique au pouvoir politique et de la coexistence entre propriété publique, coopérative et privée. L'organisation économique et sociale de la Guinée-Bissau a pour objectif la promotion continue du <b>bien-être de son peuple</b> et l'élimination de toute forme de sujétion de l'être humain à des intérêts dégradants, au profit des individus, des groupes ou des classes. »</p> <p><i>Article 15</i> : « L'objectif principal de la santé publique est de promouvoir le <b>bien-être physique et mental</b> de la population et l'insertion équilibrée dans l'environnement socio-écologique où elle vit. Elle doit s'orienter vers la prévention et viser la socialisation progressive des secteurs médical et médico-pharmaceutique. »</p>
Guinée-Équatoriale	<i>Hard Law</i> Constitution (1991 rév. 2012)	Article 5 Article 26	<p><i>Article 5</i> : « Les fondamentaux de la société équato-guinéenne sont : [...] La protection du travail à travers lequel l'homme développe sa personnalité de création de richesse pour la Nation en faveur du <b>bien-être social.</b> »</p> <p><i>Article 26</i> : « Le travail est un droit et un devoir social. L'État reconnaît son rôle constructif dans l'amélioration du <b>bien-être</b> et le développement de sa richesse nationale. L'État promeut les conditions économiques et sociales pour éradiquer la pauvreté et la misère et assure à tous les citoyens de la République de Guinée équatoriale avec égalité les possibilités d'une activité utile qui leur permet de ne pas être menacés par la nécessité. »</p>

État	Statut de la protection	Statut de la disposition	Extrait
Guyane britannique	<i>Hard Law</i> Constitution (1980 rév. 2016)	Article 13 Article 21 Article 36 Article 40 al. 1 <sup>er</sup> Hymne national Article 76 Article 139 Article 140 Article 142 Article 147 Article 149 Article 149J Article 212U	<p><i>Article 13 — Objectif du système politique</i> : « L'objectif principal du système politique de l'État est d'établir une démocratie inclusive en offrant des possibilités croissantes de participation des citoyens et de leurs organisations aux processus de gestion et de prise de décision de l'État, avec un accent particulier sur les domaines de décision. ce qui affecte directement leur <b>bien-être</b>. »</p> <p><i>Article 21 — Rôle du travail</i> : « La source de la croissance de la richesse sociale et du <b>bien-être du peuple et de chaque individu</b> est le travail du peuple. »</p> <p><i>Article 36 — Terre et environnement</i> : « Le <b>bien-être de la nation</b> dépend de la préservation de l'air pur, des sols fertiles, de l'eau pure et de la riche diversité de plantes, d'animaux et d'écosystèmes. »</p> <p>CHAPITRE III. DROITS FONDAMENTAUX ET LIBERTÉS DE LA PERSONNE</p> <p>Article 40 al. 1<sup>er</sup> — <i>Droits et libertés fondamentaux de la personne</i> : « Chaque personne en Guyane a droit au <b>droit fondamental à une vie heureuse</b>, créative et productive, à l'abri de la faim, de l'ignorance et du besoin. Ce droit inclut les droits et libertés fondamentaux de l'individu. »</p> <p><i>Article 76 — Pouvoir de générer des revenus</i> : « Le Parlement peut prévoir que les conseils démocratiques régionaux perçoivent leurs propres revenus et en disposent au profit et au <b>bien-être</b> de leurs régions. »</p> <p><i>Article 139 — Protection du droit à la liberté personnelle</i> : « Nul ne peut être privé de sa liberté personnelle sauf dans la mesure autorisée par la loi dans l'un des cas suivants, c'est-à-dire : [...] dans le cas d'une personne qui n'a pas atteint l'âge de dix-huit ans, sur décision d'un tribunal ou avec le consentement de son parent ou tuteur, aux fins de son éducation ou de son <b>bien-être</b> ; »</p> <p><i>Article 140 — Protection contre l'esclavage et le travail forcé</i> : [...] l'expression « travail forcé » n'inclut pas : [...] tout travail requis pendant toute période où la Guyane est en guerre ou en cas d'ouragan, de tremblement de terre, d'inondation, d'incendie ou autre calamité similaire qui menace la vie ou le <b>bien-être</b> de la communauté dans la mesure où l'exigence d'un tel travail est raisonnablement justifiable, »</p> <p><i>Hymne national</i> — « Je m'engage à toujours honorer le drapeau de la Guyane, à être loyal envers mon pays, à obéir aux lois de la Guyane, à aimer mes concitoyens et à <b>consacrer mes énergies au bonheur</b> et à la prospérité de la Guyane »</p> <p><i>Article 142 — Protection contre la privation de propriété</i> : « [...] dans la mesure où il prévoit le versement obligatoire de cotisations par les travailleurs à tout régime industriel ou organisation de travailleurs destinés à travailler ou à assurer le bénéfice ou le <b>bien-être de ces travailleurs</b> ou de leurs collègues ou de tous parents et personnes à charge de l'un d'entre eux ; »</p> <p><i>Article 144 — Dispositions visant à assurer la protection de la loi</i> : « du <b>bien-être</b> des personnes de moins de dix-huit ans »</p> <p><i>Article 147</i> — « [...] à assurer le bénéfice ou le <b>bien-être de ces travailleurs</b> ou de leurs collègues ou de tout parent et personne à charge de l'un d'entre eux. »</p> <p><i>Article 149 — Protection contre la discrimination fondée sur la race</i> : « [...] pour la protection, le <b>bien-être ou l'avancement des Amérindiens</b> de Guyane. »</p> <p><i>Article 149J — L'environnement</i> : « Toute personne a droit à un environnement qui ne nuit pas à sa santé ou à son <b>bien-être</b>. [...] Ne constitue pas une violation des droits d'une personne en vertu du paragraphe (1) si, en raison uniquement d'une affection allergique ou d'une autre particularité, l'environnement est nocif pour la santé ou le <b>bien-être</b> de cette personne. »</p> <p><i>Article 212U — Commission des droits de l'enfant</i> : « La Commission des droits de l'enfant doit promouvoir des initiatives qui reflètent et améliorent le <b>bien-être</b> et les droits de l'enfant. »</p>
Haïti	<i>Hard Law</i> Constitution (1987 rév. 2012)	Préambule Article 37 Article 247	<p><i>Préambule</i> — « Garantir leurs <b>droits inaliénables et imprescriptibles</b> à la vie, à la liberté et à la <b>recherche du bonheur</b> ; conformément à leur Acte d'Indépendance de 1804 et à la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme de 1948. »</p> <p><i>Article 37</i> : « La loi fixera les conditions du partage et du regroupement des terres en termes de plan d'aménagement du territoire et de <b>bien-être</b> des communautés concernées, dans le cadre de la réforme agraire. »</p> <p><i>Article 247</i> : « L'agriculture, principale source de richesse de la Nation, est garante du <b>bien-être</b> des populations et du progrès socio-économique de la Nation. »</p>
Honduras	<i>Hard Law</i> Constitution (1982 rév. 2013)	Article 1 <sup>er</sup>	« Le Honduras est un État de droit, souverain, constitué en république libre, démocratique et indépendante pour garantir à ses habitants la jouissance de la justice, de la liberté, de la culture et du <b>bien-être social et économique</b> . »
Hongrie	<i>Hard Law</i> Constitution (2011 rév. 2016)	Préambule	« Nous estimons que l'objectif commun des citoyens et de l'État est d'atteindre le niveau le plus élevé possible de <b>bien-être</b> , de sécurité, d'ordre, de justice et de liberté. »
Île Marshall	<i>Hard Law</i> Constitution (1979 rév. 1995)	Article 5 Article 11	<p><i>Article 5</i> : « [...] prendre toutes autres dispositions raisonnables et nécessaires pour atteindre un niveau de vie adéquat au peuple de la République, pour lui permettre de jouir de ses droits légaux, et servir leur <b>bien-être économique, social et culturel</b> ; »</p> <p><i>Article 11 — Conditions d'emploi dans la fonction publique</i> : « Lors de l'établissement et de la révision des conditions d'emploi dans la fonction publique, les facteurs à prendre en compte comprennent [...] la nécessité d'agir en cohérence avec la politique</p>

État	Statut de la protection	Statut de la disposition	Extrait
			économique et sociale du gouvernement, en gardant à l'esprit que les conditions d'emploi dans la fonction publique sont un élément majeur du <b>bien-être général de la République.</b> »
Île Maurice	<i>Hard Law</i> Constitution (1968 rév. 2016)	Article 5 Article 6 Article 8 Article 10	<i>Article 5</i> — <i>Protection du droit à la liberté personnelle</i> : « Nul ne peut être privé de sa liberté personnelle, sauf dans la mesure autorisée par la loi. [...] dans le cas d'une personne qui n'a pas atteint l'âge de 18 ans, aux fins de son éducation ou de son <b>bien-être</b> ; » <i>Article 6</i> — « [...] tout travail requis pendant une période d'urgence publique ou en cas de toute autre urgence ou calamité menaçant la vie ou le <b>bien-être de la communauté</b> , [...] » <i>Article 8</i> — « [...] la prise de possession ou l'acquisition est nécessaire ou opportune dans l'intérêt de la défense, de la sécurité publique, de l'ordre public, de la moralité publique, de la santé publique, de l'aménagement urbain et rural, de l'aménagement ou de l'utilisation de toute propriété de manière à promouvoir l'intérêt public ou le <b>bien-être social et économique</b> de la population mauricienne » <i>Article 10</i> — « du <b>bien-être</b> des personnes de moins de 18 ans »
Île Salomon	<i>Hard Law</i> Constitution (1978 rév. 2018)	Article 5 Article 6 Article 10	<i>Article 5</i> : « personne qui n'a pas atteint l'âge de dix-huit ans, sur décision d'un tribunal ou avec le consentement de ses parents ou tuteurs, aux fins de son éducation ou de son <b>bien-être</b> ; » <i>Article 6</i> : « tout travail requis pendant toute période d'urgence publique ou en cas de toute autre urgence ou calamité menaçant la vie et le <b>bien-être</b> de la communauté » <i>Article 10</i> : « du <b>bien-être</b> des personnes de moins de dix-huit ans »
Inde	<i>Hard Law</i> Constitution (1949 rév. 2016)	Article 60 Article 159	<i>Serment du Président</i> : « Je, ... jure au nom de Dieu/affirme solennellement que j'exercerai fidèlement la fonction de Président de l'Inde et que je ferai de mon mieux pour préserver, protéger et défendre la Constitution. et la loi et que je me consacrerai au service et au <b>bien-être du peuple</b> indien. » <i>Serment du Gouverneur</i> : « Je, ... jure au nom de Dieu/affirme solennellement que j'exécuterai fidèlement le poste de gouverneur de (nom de l'État) et que je préserverai, au mieux de mes capacités, protéger et défendre la Constitution et la loi et que je me consacrerai au service et au <b>bien-être du peuple</b> de (nom de l'État) ».
Indonésie	<i>Hard Law</i> Constitution (1945 rév. 2002)	Préambule Article 28C	<i>Préambule</i> : « [...] Par la suite, former un gouvernement de l'État indonésien qui protégera tout le peuple indonésien ainsi que toute l'indépendance et les terres pour lesquelles il a lutté, et améliorera le <b>bien-être public</b> , éduquera la vie du peuple et participera à l'établissement d'un ordre mondial basé sur la liberté, la paix perpétuelle et la justice sociale, [...] » <i>Article 28C</i> : « Toute personne a le droit de se développer en satisfaisant ses besoins fondamentaux, le droit de recevoir une éducation et de bénéficier de la science et de la technologie, des arts et de la culture, dans le but d'améliorer sa qualité de vie. et pour le <b>bien-être</b> de l'espèce humaine. »
Irak	<i>Hard Law</i> Constitution (2005)	—	—
Iran	<i>Hard Law</i> Constitution (1979 rév. 1989)	Article 3 Article 100 Article 101	<i>Article 3</i> : « Afin d'atteindre les objectifs spécifiés à l'article 2, le gouvernement de la République islamique d'Iran a le devoir de consacrer toutes ses ressources aux objectifs suivants : [...] la planification d'un système économique correct et juste, conformément aux critères islamiques, afin de créer du <b>bien-être</b> , d'éliminer la pauvreté et d'abolir toutes les formes de privation en matière de nourriture, de logement, de travail, de soins de santé et de fourniture d'assurance sociale pour tous ; » <i>Article 100</i> : « Afin d'accélérer les programmes sociaux, économiques, de développement, de santé publique, culturels et éducatifs et de faciliter d'autres affaires liées au <b>bien-être public</b> avec la coopération de la population en fonction des besoins locaux, [...] » <i>Article 101</i> : « Afin d'éviter toute discrimination lors de l'élaboration des programmes de développement et de <b>bien-être</b> des provinces, d'assurer la coopération de la population et d'organiser la supervision de la mise en œuvre coordonnée de ces programmes, un Conseil suprême des provinces sera formé. composé de représentants des Conseils provinciaux. »
Irlande	<i>Hard Law</i> Constitution (1937 rév. 2019)	Article 12 Article 29 al. 4 Article 41 Article 42A Article 45	<i>Article 12</i> — <i>Serment du Président</i> : « En présence de Dieu Tout-Puissant, je promets et déclare solennellement et sincèrement que je maintiendrai la Constitution de l'Irlande et ferai respecter ses lois, que je remplirai mes devoirs fidèlement et consciencieusement conformément à la Constitution et à la loi, et que je consacrerai mes capacités au service et au <b>bien-être du peuple</b> irlandais. » <i>Article 29 al. 4</i> — « L'Irlande affirme son engagement envers l'Union européenne au sein de laquelle les États membres de cette Union travaillent ensemble pour promouvoir la paix, les valeurs partagées et le <b>bien-être de leurs peuples</b> . » <i>Article 41</i> — « [...] L'État garantit donc la protection de la famille dans sa constitution et son autorité, en tant que base nécessaire de l'ordre social et indispensable au <b>bien-être de la Nation et de l'État.</b> » <i>Article 42A</i> — « L'État reconnaît et affirme les droits naturels et imprescriptibles de tous les enfants et doit, dans la mesure du possible, protéger et faire valoir ces droits par ses lois. Dans des cas exceptionnels, où les parents, quelle que soit leur situation matrimoniale, manquent à leurs devoirs envers leurs enfants dans une mesure telle que la sécurité ou le <b>bien-être de l'un de leurs enfants</b> risque d'être affecté de manière préjudiciable, l'État, en tant que gardien du bien commun, par les moyens

État	Statut de la protection	Statut de la disposition	Extrait
			proportionnés prévus par la loi, s'efforcer de suppléer aux parents, mais toujours dans le respect des droits naturels et imprescriptibles de l'enfant. » <i>Article 45</i> — « [...] L'État s'efforce de promouvoir le <b>bien-être du peuple</b> tout entier en assurant et en protégeant aussi efficacement que possible un ordre social dans lequel la justice et la charité régissent toutes les institutions de la vie nationale. [...], le but constant et prédominant soit le <b>bien-être du peuple</b> dans son ensemble.»
Islande	<i>Brouillon de révision non en vigueur</i> Constitution (2011)	Préambule Article 12	<i>Préambule</i> — « Nous souhaitons promouvoir la paix, la sécurité, le <b>bien-être et le bonheur entre nous et les générations futures</b> . Nous sommes résolu à travailler avec d'autres nations dans l'intérêt de la paix et du respect de la Terre et de toute l'humanité. » <i>Article 12 — Droits de l'enfant</i> : « Tous les enfants doivent se voir garantir par la loi la protection et les soins que nécessite leur <b>bien-être</b> . »
Islande	<i>Hard Law</i> Constitution (1944 rév. 2013)	Article 76	<i>Article 46</i> — « Aux enfants, la loi garantit la protection et les soins nécessaires à leur <b>bien-être</b> . »
Israël	<i>Hard Law</i> Constitution (1958 rév. 2013)	Loi fondamentale. Jérusalem, capitale d'Israël (1980)	« Le gouvernement assurera le développement et la prospérité de Jérusalem et le <b>bien-être de ses habitants</b> en allouant des fonds spéciaux, y compris une subvention annuelle spéciale à la municipalité de Jérusalem (subvention à la capitale) avec l'approbation de la commission des finances de la Knesset. »
Italie	<i>Hard Law</i> Constitution (1947 rév. 2020)	—	—
Jamaïque	<i>Hard Law</i> Constitution (1962 rév. 2011)	—	—
Japon	<i>Hard Law</i> Constitution (1946)	Article 13	CHAPITRE III. DROITS ET DEVOIRS DU PEUPLE <i>Article 13</i> — « Tous les gens doivent être respectés en tant qu'individus. <b>Leur droit à la vie, à la liberté et à la recherche du bonheur doit, dans la mesure où cela n'interfère pas avec le bien-être public</b> , être la considération suprême dans la législation et dans les autres affaires gouvernementales. »
Jordanie	<i>Hard Law</i> Constitution (1952 rév. 2016)	—	—
Kazakhstan	<i>Hard Law</i> Constitution (1995 rév. 2017)	—	—
Kenya	<i>Hard Law</i> Constitution (2010)	Préambule Article 50 Article 127 Article 129 al. 2	<i>Préambule</i> — « ENGAGÉ à nourrir et à protéger le <b>bien-être de l'individu, de la famille, des communautés et de la nation</b> » <i>Article 50</i> — « Le Parlement promulgue des lois prévoyant la protection, les droits et le <b>bien-être des victimes d'infractions</b> . » <i>Article 127</i> — « nécessaire au <b>bien-être des députés et du personnel du Parlement</b> » <i>Article 129 al. 2 — Principes du pouvoir exécutif</i> : « Le pouvoir exécutif sera exercé d'une manière compatible avec le principe de service au peuple du Kenya, et pour son <b>bien-être</b> et son bénéfice » <i>Partie 2. Gouvernements de comté</i> : « [...] Contrôle et <b>bien-être des animaux</b> »
Kirghizistan	<i>Hard Law</i> Constitution (2010)	Préambule Article 53 al. 4	<i>Préambule</i> — « Aspirant à renforcer l'État de droit et à assurer la justice sociale, le <b>bien-être économique</b> et le développement spirituel du peuple ; » <i>Article 53 al. 4</i> : « L'activité sociale de l'État ne doit pas aboutir à ce que la tutelle de l'État limite la liberté et l'activité économiques d'un citoyen ainsi que les possibilités d'un citoyen d'atteindre le <b>bien-être économique</b> pour lui-même et sa famille. »
Kiribati	<i>Hard Law</i> Constitution (1979 rév. 2013)	Article 5 Article 6 Article 10	<i>Article 5</i> : « dans le cas d'une personne qui n'a pas atteint l'âge de dix-huit ans, sur décision d'un tribunal ou avec le consentement de son parent ou tuteur, aux fins de son éducation ou de son <b>bien-être</b> » <i>Article 6</i> : « l'expression « travail forcé » n'inclut pas [...] tout travail requis pendant toute période d'urgence publique ou en cas de toute autre urgence ou calamité menaçant la vie et le <b>bien-être</b> de la communauté » <i>Article 10</i> : « [...] du <b>bien-être</b> des personnes de moins de dix-huit ans »
Kosovo	<i>Hard Law</i> Constitution (2008 rév. 2016)	Préambule Article 50 Article 119 al.4	<i>Préambule</i> — « Engagé envers l'État du Kosovo en tant qu'État de <b>bien-être économique</b> et de prospérité sociale ; » <i>Article 50 — Droits des enfants</i> : « Les enfants jouissent du droit à la protection et aux soins nécessaires à leur <b>bien-être</b> . » <i>Article 119 al. 4</i> : « La République du Kosovo promeut le <b>bien-être</b> de tous ses citoyens en favorisant un développement économique durable. »
Koweït	<i>Hard Law</i>	—	—

État	Statut de la protection	Statut de la disposition	Extrait
	Constitution (1962)		
Laos	<i>Hard Law</i> Constitution (1991 rév. 2015)	Article 13 (amendé)	« L'économie nationale de la République démocratique populaire lao est une économie de marché qui suit la voie socialiste qui consiste en des formes économiques divergentes et diverses formes d'entrepreneuriat, avec la durabilité, l'égalité, la compétitivité et la collaboration légale ; il promeut la sagesse locale et favorise l'intégration économique régionale et internationale pour assurer une croissance économique durable, robuste et continue tout en assurant la durabilité du développement social et de l'environnement, de manière à garantir le <b>bien-être mental, physique et économique du peuple laotien.</b> »
Lesotho	<i>Hard Law</i> Constitution (1993 rév. 2018)	Article 6 Article 9 Article 36	<i>Article 6</i> — « dans le cas d'une personne qui n'a pas atteint l'âge de dix-huit ans, aux fins de son éducation ou de son <b>bien-être</b> ; » <i>Article 9</i> — « autre urgence ou calamité qui menace la vie ou le <b>bien-être de la communauté,</b> » <i>Article 36 — Protection de l'environnement</i> : « Le Lesotho adoptera des politiques destinées à protéger et améliorer l'environnement naturel et culturel du Lesotho pour le bénéfice des générations présentes et futures et s'efforcera d'assurer à tous les citoyens un environnement sain et sûr, adéquat pour leur santé et leur <b>bien-être.</b> »
Lettonie	<i>Hard Law</i> Constitution (1922 (rév. 2016)	Préambule Article 40 Article 116	<i>Préambule</i> — « L'État de Lettonie, [...], a été créé en unissant les terres lettones historiques et sur la base de la volonté inébranlable de la nation lettone de disposer de son propre État et de son droit inaliénable à l'autodétermination afin de garantir l'existence de son propre État et le développement de la nation lettone, de sa langue et de sa culture au fil des siècles, afin de garantir la liberté et de promouvoir le <b>bien-être du peuple letton et de chaque individu.</b> » <i>Article 40 — Serment du Président</i> : « Je jure que tout mon travail sera consacré au <b>bien-être du peuple letton.</b> Je ferai tout ce qui est en mon pouvoir pour promouvoir la prospérité de la République de Lettonie et de tous ceux qui y vivent. Je tiendrai pour sacré et observerai la Constitution de la Lettonie et les lois de l'État. J'agirai avec justice envers tous et remplirai mes devoirs consciencieusement. » <i>Article 116</i> — « Les droits des personnes [...] peuvent être soumis à restrictions dans les circonstances prévues par la loi afin de protéger les droits d'autrui, la structure démocratique de l'État ainsi que la sécurité, le <b>bien-être</b> et la moralité publics. »
Liban	<i>Hard Law</i> Constitution (1926 rév. 2004)	—	—
Libéria	<i>Hard Law</i> Constitution (1986)	Article 1 <sup>er</sup> Article 6	<i>Article 1<sup>er</sup></i> — « Tout pouvoir est inhérent au peuple. Tous les gouvernements libres sont institués par leur autorité et pour leur bénéfice et ils ont le droit de les modifier et de les réformer lorsque leur sécurité et leur <b>bonheur</b> l'exigent. » <i>Article 6</i> — « La République doit, en raison du rôle vital assigné à chaque citoyen en vertu de la présente Constitution pour le <b>bien-être social, économique et politique du Libéria,</b> [...] »
Libye	<i>Hard Law</i> Constitution (2011 rév. 2012)	Préambule	« Sur la base de la légitimité de cette révolution, et en réponse au désir du peuple libyen et à ses aspirations de parvenir à la démocratie et de promouvoir les principes du pluralisme politique et d'un État fondé sur les institutions, et en aspirant à une société jouissant de la stabilité, de la tranquillité et de la justice qui se développe à travers la science et la culture, atteint la prospérité et le <b>bien-être sanitaire</b> et œuvre à l'éducation des générations futures dans l'esprit de l'Islam et de l'amour du bien et de la patrie ; [...] »
Liechtenstein	<i>Hard Law</i> Constitution (1921 rév. 2011)	—	—
Lituanie	<i>Hard Law</i> Constitution (1992 rév. 2019)	—	—
Luxembourg	<i>Hard Law</i> Constitution (1868 rév. 2009)	—	—
Macédoine du Nord	<i>Hard Law</i> Constitution (1991 rév. 2011)	Amendement 4	« Les citoyens de la République de Macédoine, le peuple macédonien, ainsi que les citoyens vivant à l'intérieur de ses frontières qui font partie du peuple albanais, du peuple turc, du peuple valaque, du peuple serbe, du peuple rom, du peuple bosniaque et d'autres personnes prenant responsable du présent et de l'avenir de leur patrie, conscients et reconnaissants envers leurs prédécesseurs pour leurs sacrifices et leur dévouement dans leurs efforts et leur lutte pour créer un État indépendant et souverain de Macédoine, et responsables envers les générations futures de préserver et de développer tout ce qui a de la valeur du riche héritage culturel et de la coexistence au sein de la Macédoine, égaux en droits et obligations envers le bien commun – la République de Macédoine [...] ont décidé de créer la République de Macédoine en

État	Statut de la protection	Statut de la disposition	Extrait
			tant qu'État indépendant et souverain, avec l'intention d'établir et de consolider l'État de droit, de garantir les droits de l'homme et les libertés civiles, d'assurer la paix et la coexistence, la justice sociale, le <b>bien-être économique</b> . »
Madagascar	<i>Hard Law</i> Constitution	Article 26	« Tout individu a le droit de participer à la vie culturelle de la communauté, au progrès scientifique et au <b>bien-être</b> qui en découle. »
Malaisie	<i>Hard Law</i> Constitution (1957 rév. 2007)	Article 8	« Cet article n'invalide ni n'interdit : toute disposition réglementant le droit des personnes ;[...] toute disposition visant la protection, le <b>bien-être</b> ou le développement <b>des peuples aborigènes</b> de la péninsule malaise (y compris la réservation de terres) ou la réservation aux aborigènes d'une proportion raisonnable de postes appropriés dans la fonction publique ; »
Malawi	<i>Hard Law</i> Constitution (1994 rév. 2017)	—	—
Maldives	<i>Hard Law</i> Constitution (2008)	Article 25 Article 67 Article 70 Article 75 Article 232	<i>Article 25 — Interdiction du travail forcé</i> : « Nul ne peut être tenu en esclavage ou en servitude, ni astreint à un travail forcé. Le service militaire obligatoire, le service requis en cas d'urgence ou de calamité menaçant la vie ou le <b>bien-être de la communauté</b> , ou le service requis en vertu d'une ordonnance d'un tribunal ne seront pas considérés comme contraires au présent article. » <i>Article 67 — Responsabilités et devoirs</i> : « L'exercice et la jouissance des droits et libertés fondamentaux sont indissociables de l'exercice des responsabilités et devoirs, et il incombe à tout citoyen de respecter et protéger les droits et libertés d'autrui ; de favoriser la tolérance, le respect mutuel et l'amitié entre toutes les personnes et tous les groupes ; de contribuer au <b>bien-être</b> et au développement de la communauté » <i>Article 70 [Pouvoir législatif des Majlis, assemblée législative du peuple maldivien]</i> : « Les pouvoirs législatifs du Majlis du peuple, conformément à l'article (a), comprennent les pouvoirs suivants :[...] contribuer au <b>bien-être</b> et au développement de la communauté ; » <i>Article 75 — Fonction des membres</i> : « Les membres du Majlis du peuple doivent être guidés dans leurs actions par des considérations d'intérêt national et de <b>bien-être public</b> avant tout » <i>Article 232 — Responsabilités</i> : « Les responsabilités des conseils élus pour assurer une administration décentralisée comprennent : assurer une gouvernance démocratique et responsable ; favoriser le <b>bien-être</b> et le développement social et économique de la communauté ; [...] »
Mali	<i>Hard Law</i> Constitution (2023)	Préambule	« Le Peuple souverain du Mali,[...] Décidé à promouvoir le <b>bien-être social</b> ; »
Malte	<i>Hard Law</i> Constitution (1964 rév. 2016)	Article 34	<i>Protection contre l'arrestation ou la détention arbitraire</i> — « Nul ne peut être privé de sa liberté personnelle sauf dans la mesure autorisée par la loi dans les cas suivants, c'est-à-dire :[...] dans le cas d'une personne qui n'a pas atteint l'âge de dix-huit ans, aux fins de son éducation ou de son <b>bien-être</b> ; [...] »
Maroc	<i>Hard Law</i> Constitution (2011)	—	—
Mauritanie	<i>Hard Law</i> Constitution (1991 rév. 2012)	—	—
Mexique	<i>Hard Law</i> Constitution (1917 rév. 2015)	Article 4	« Toute personne a droit à un environnement sain pour son développement et son <b>bien-être</b> . L'État garantira le respect de ce droit. Les dommages et détériorations de l'environnement engendreront une responsabilité pour celui qui les provoquera conformément aux dispositions de la loi. »
Micronésie	<i>Hard Law</i> Constitution (1978 rév. 1990)	—	—
Moldavie	<i>Hard Law</i> Constitution (1994 rév. 2016)	—	—
Monaco	<i>Hard Law</i> Constitution (1962 rév. 2002)	—	—
Mongolie	<i>Hard Law</i> Constitution (1992 rév. 2001)	Article 12 Article 25	CHAPITRE UN. SOUVERAINETÉ DE LA MONGOLIE <i>Article 12</i> — « Les armoiries de l'État seront de forme circulaire avec la fleur de lotus blanche sacrée servant de base, et le motif ornemental Tumen nasan (des milliers d'âges) sans fin et à floraison constante formant son fond principal avec une couleur

État	Statut de la protection	Statut de la disposition	Extrait
			bleue, signifiant le ciel éternel. Au centre des armoiries, il y aura une représentation du précieux Hulug (destrier volant) combiné au symbole doré Soyombo, signifiant l'indépendance, la souveraineté et l'esprit de la Mongolie. Dans la partie supérieure des armoiries de l'État, il y aura Chandmani (bijou exauçant les vœux) signifiant le passé, le présent et le futur, tandis que dans sa partie inférieure, le Hourd (roue de la loi ou chakra du Dharma) représente le <b>bonheur avec le progrès</b> . et la prospérité, avec un motif de montagne de couleur verte, qui représente la Terre Mère, sera représentée respectivement. » Article 25 — « [...] le Grand Khoural d'État (Parlement) peut déclarer l'état d'urgence pour en éliminer les conséquences et rétablir la vie normale de la population et de la société : Les catastrophes naturelles ou autres dangers imprévus qui menacent ou peuvent menacer directement la vie, la santé, le <b>bien-être</b> et la sécurité de la population sur tout ou partie du territoire du pays se sont produits ; »
Monténégro	<i>Hard Law</i> Constitution (2007 rév. 2013)	—	—
Mozambique	<i>Hard Law</i> Constitution (2004 rév. 2007)	Article 11c Article 12 al. 4 Article 47 al. 1 <sup>er</sup> Article 97 Article 109 al. 3 Article 150	Article 11c — « Les objectifs fondamentaux de la République du Mozambique sont les suivants : [...] la construction d'une société de justice sociale et la réalisation du <b>bien-être matériel et spirituel et de la qualité de vie de ses citoyens</b> [...] » Article 12 al. 4 — « L'État reconnaît et valorise les activités des confessions religieuses afin de promouvoir un climat de compréhension, de tolérance et de paix, le renforcement de l'unité nationale, le <b>bien-être matériel et spirituel des citoyens</b> et le développement économique et social. » Article 47 al. 1 <sup>er</sup> — <i>Droits des enfants</i> : « Les enfants ont droit à la protection et aux soins nécessaires à leur <b>bien-être</b> . » Article 97 — <i>Principes fondamentaux</i> : « L'ordre économique et social de la République du Mozambique vise à satisfaire les besoins fondamentaux de la population et à promouvoir le <b>bien-être social</b> et repose sur les principes fondamentaux suivants : sur la valeur du travail ; sur les forces du marché ; sur les initiatives des opérateurs économiques ; sur la coexistence du secteur public, du secteur privé et du secteur social et coopératif sur la propriété publique des ressources naturelles et des moyens de production, conformément à l'intérêt collectif sur la protection du secteur coopératif et social sur l'action de l'État en tant que régulateur et promoteur de la croissance et du développement économiques et sociaux. » Article 109 al. 3 — « Toute propriété foncière appartient à l'État [...] En tant que moyen universel de création de richesse et de bien-être social, l'utilisation et la jouissance de la terre sont le droit de tout le peuple mozambicain. » <i>Serment du Président</i> — « Je jure sur l'honneur que je respecterai et ferai respecter la Constitution, que j'accomplirai fidèlement la tâche de Président de la République du Mozambique, que je consacrerai tous mes efforts à la défense, à la promotion et à la consolidation de l'unité nationale, aux droits de l'homme, à la démocratie et au <b>bien-être du peuple mozambicain</b> , et je veillerai à ce que justice soit rendue à tous les citoyens. »
Namibie	<i>Hard Law</i> Constitution (1990 rév. 2014)	Préambule	« Considérant que ces droits incluent le droit de l'individu à la vie, à la liberté et à la recherche du <b>bonheur</b> , sans distinction de race, de couleur, d'origine ethnique, de sexe, de religion, de croyance ou de statut social ou économique [...] »
Nauru	<i>Hard Law</i> Constitution (1968 rév. 2015)	—	—
Népal	<i>Hard Law</i> Constitution (2015 rév. 2016)	—	—
Nicaragua	<i>Hard Law</i> Constitution (1987 rév. 2014)	Préambule Article 34 al. 4 Article 82 al. 1 <sup>er</sup>	<i>Préambule</i> — « Ceux qui offrent leur vie pour lutter contre l'agression impérialiste afin de garantir le <b>bonheur des nouvelles générations</b> » Article 34 al. 4 — « [...] L'État doit protéger les victimes de la criminalité et veiller à ce que les dommages subis soient réparés. Les victimes ont droit à la protection de leur sécurité, de leur <b>bien-être physique et psychologique</b> , de leur dignité et de leur vie privée conformément à la loi. » Article 82 al. 1 <sup>er</sup> — « Les travailleurs ont droit à des conditions de travail qui leur garantissent spécifiquement : Un salaire égal pour un travail égal dans des conditions identiques, adaptées à leur responsabilité sociale, sans discrimination pour des raisons politiques, religieuses, raciales, de sexe ou toute autre raison, garantissant un <b>bien-être</b> compatible avec la dignité humaine [...] »
Niger	<i>Hard Law</i> Constitution	Article 50 Article 74	TITRE III. DU POUVOIR EXÉCUTIF

État	Statut de la protection	Statut de la disposition	Extrait
	(2010 rév. 2017)	Article 89	<p><i>Article 50 — Serment du Président de la République</i> : « Avant d'entrer en fonctions, le Président de la République prête serment sur le Livre Saint de sa confession devant la Cour Constitutionnelle, en présence des membres de l'Assemblée Nationale, en ces termes :</p> <p>« Devant Dieu et devant le Peuple Nigérien souverain, Nous..., Président de la République, élu selon les lois, jurons solennellement sur le Livre Saint : [...] de travailler sans relâche pour le <b>bonheur du Peuple</b> ; »</p> <p><i>Article 74 — Serment du Premier ministre</i> : « Devant Dieu et devant les représentants du peuple souverain nigérien, Nous..., Premier Ministre, Chef du Gouvernement, jurons solennellement sur le Livre Saint : [...] travailler sans relâche pour le bonheur du Peuple »</p> <p>TITRE IV. DU POUVOIR LÉGISLATIF</p> <p><i>Article 89 — Serment du Président de l'Assemblée Nationale</i> : « Devant Dieu et devant le Peuple Souverain Nigérien, Nous..., Président de l'Assemblée Nationale jurons solennellement sur le Livre Saint : [...] travailler sans relâche pour le bonheur du Peuple »</p>
Nigéria	<i>Hard Law</i> Constitution (1999 rév. 2011)	Article 16 al. 1b Article 34 Article 82 Article 99	<p>CHAPITRE II. OBJECTIFS FONDAMENTAUX ET PRINCIPES DIRECTEURS DE LA POLITIQUE DE L'ÉTAT</p> <p><i>Article 16 al. 1b</i> : « L'État doit, dans le contexte des idéaux et des objectifs pour lesquels des dispositions sont prises dans la présente Constitution : [...] ; contrôler l'économie nationale de manière à garantir le maximum de <b>bien-être</b>, de liberté et de <b>bonheur</b> à chaque citoyen sur la base de la justice sociale et de l'égalité de statut et des chances ; »</p> <p><i>Article 34</i> : « Tout accusé a droit, dans des conditions d'égalité, à un procès équitable et à une protection judiciaire efficace, qui comprend les garanties minimales suivantes :[...]L'État doit protéger les victimes de la criminalité et veiller à ce que les dommages subis soient réparés. Les victimes ont droit à la protection de leur sécurité, de leur <b>bien-être physique et psychologique</b>, de leur dignité et de leur vie privée conformément à la loi. »</p> <p><i>Article 82</i> : « Les travailleurs ont droit à des conditions de travail qui leur garantissent spécifiquement : Un salaire égal pour un travail égal dans des conditions identiques, adaptées à leur responsabilité sociale, sans discrimination pour des raisons politiques, religieuses, raciales, de sexe ou toute autre raison, garantissant un <b>bien-être</b> compatible avec la dignité humaine ;[...] »</p> <p><i>Article 99</i> : « L'État est chargé de promouvoir le développement intégral du pays ; en tant que gestionnaire du <b>bien-être général</b>, il garantit les intérêts et les besoins individuels, sociaux, sectoriels et régionaux de la nation. »</p>
Norvège	<i>Hard Law</i> Constitution (1814 rév. 2016)	—	—
Nouvelle-Zélande	<i>Hard Law</i> Constitution (1852 rév. 2014)	—	—
Oman	<i>Hard Law</i> Constitution (1996 rév. 2011)	—	—
Ouganda	<i>Hard Law</i> Constitution (1995 rév. 2017)	Article 7 Article 14 Article 23 Article 24 Article 25 Article 28 Article 29 Article 32 Article 33 Article 99 Article 168 Annexe	<p><i>Article 7 — Protection des personnes âgées</i> : « L'État doit prendre des dispositions raisonnables pour le <b>bien-être</b> et l'entretien des personnes âgées. »</p> <p><i>Article 14 — Objectifs sociaux et économiques généraux</i> : « L'État s'efforcera de garantir les droits fondamentaux de tous les Ougandais à la justice sociale et au développement économique et veillera notamment à ce que : tous les efforts de développement visent à assurer le maximum de <b>bien-être social et culturel de la population</b> [...] »</p> <p><i>Article 23 — Protection de la liberté personnelle</i> [...] aux fins de l'éducation ou du <b>bien-être</b> de cette personne ; »</p> <p><i>Article 24 — Objectifs culturels</i> : « Les valeurs culturelles et coutumières conformes aux droits et libertés fondamentaux, à la dignité humaine, à la démocratie et à la Constitution peuvent être développées et incorporées dans certains aspects de la vie ougandaise. L'État doit promouvoir et préserver les valeurs et pratiques culturelles qui améliorent la dignité et le <b>bien-être des Ougandais</b> ; [...] »</p> <p><i>Article 25</i> : « [...] calamité qui menace la vie et le <b>bien-être de la communauté</b>, [...] »</p> <p><i>Article 28 — Objectifs de politique étrangère</i> : « La politique étrangère de l'Ouganda sera fondée sur les principes suivants : L'Ouganda participera activement aux organisations internationales et régionales qui défendent la paix, le <b>bien-être</b> et le progrès de l'humanité. »</p> <p><i>Article 29 — Devoirs d'un citoyen</i> : « L'exercice et la jouissance des droits et libertés sont indissociables de l'accomplissement des devoirs et obligations et, par conséquent, il incombe à tout citoyen de : être patriote et loyal envers l'Ouganda et promouvoir son <b>bien-être</b> ; s'engager dans un travail rémunérateur pour le bien des citoyens, de sa</p>

État	Statut de la protection	Statut de la disposition	Extrait
			<p>famille, du bien commun et contribuer au développement national ; contribuer au <b>bien-être de la communauté</b> où vit ce citoyen; »</p> <p><i>Article 32 — Action positive en faveur des groupes marginalisés</i> : « [...] Les lois, cultures, coutumes et traditions qui sont contraires à la dignité, au <b>bien-être</b> ou aux intérêts des femmes ou de tout autre groupe marginalisé auquel se rapporte la clause (1) ou qui portent atteinte à leur statut, sont interdites par la présente Constitution. »</p> <p><i>Article 33 — Droits des femmes</i> : « Les femmes doivent bénéficier d'une dignité humaine pleine et égale à celle des hommes. L'État doit fournir les installations et les opportunités nécessaires pour améliorer le <b>bien-être des femmes</b> afin de leur permettre de réaliser leur plein potentiel et de progresser. »</p> <p><i>Article 99 — Autorité exécutive de l'Ouganda</i> : « [...] Il est du devoir du Président de respecter, de faire respecter et de sauvegarder la présente Constitution et les lois de l'Ouganda, de promouvoir le <b>bien-être des citoyens</b> et de protéger l'intégrité territoriale de l'Ouganda. »</p> <p><i>Article 168 — Fonctions de la Commission des services éducatifs</i> : « [...] la Commission des services d'éducation doit [...] examiner [...] leur bien-être et faire des recommandations à ce sujet au gouvernement ; [...] »</p> <p><i>Article 170 — Fonctions de la Commission des services de santé</i> : « [...] la Commission des services de santé [...] examine les conditions de service, les ordres permanents, la formation et les qualifications des membres du service de santé ainsi que les questions liées à leur gestion et à leur <b>bien-être</b> et faire des recommandations à ce sujet au gouvernement ; [...] »</p> <p><i>Serment du Président/Vice-président</i> : « Je jure au nom de Dieu Tout-Puissant que j'exercerai fidèlement les fonctions de président/vice-président de l'Ouganda et que je maintiendrai, préserverai, protéger et défendre la Constitution et observer les lois de l'Ouganda et que je favoriserai le <b>bien-être du peuple ougandais</b>. Alors aide-moi, Dieu. »</p>
Ouzbékistan	<i>Hard Law</i> Constitution (1992 rév. 2011)	Article 14 Article 17	<p><i>Article 14</i> — « L'État fonctionne selon les principes de justice sociale et de légalité dans l'intérêt du <b>bien-être du peuple et de la société</b>. »</p> <p><i>Article 17</i> — « [...] La République peut former des alliances, adhérer à des syndicats et à d'autres organisations interétatiques ou se retirer des intérêts ultimes de l'État et du peuple, de son <b>bien-être</b> et de sa sécurité. »</p>
Pakistan	<i>Hard Law</i> Constitution (1973 rév. 2018)	Préambule Article 38 Article 260 Annexes	<p><i>Préambule</i> — « Afin que le peuple pakistanais puisse prospérer et atteindre la place qui lui revient et est honorée parmi les nations du monde et apporter sa pleine contribution à la paix internationale, au progrès et au <b>bonheur de l'humanité</b> »</p> <p><i>Article 38 — Promotion du bien-être social et économique de la population</i> : « L'État doit assurer le <b>bien-être des peuples</b>, [...] »</p> <p>CHAPITRE 5. INTERPRÉTATION</p> <p><i>Article 260 — Définitions</i> [...] « la sécurité du Pakistan » inclut la sécurité, le <b>bien-être</b>, la stabilité et l'intégrité du Pakistan et de chaque partie du Pakistan, mais n'inclut pas la sécurité publique en tant que telle ;[...] »</p> <p><i>Serments du Président/Premier ministre/Président de chaque chambre au Parlement et leur vice-président respectif du Sénat et de l'Assemblée nationale</i> : « Je jure solennellement que je suis musulman et que je crois en l'unité et l'unicité d'Allah Tout-Puissant, les livres d'Allah, le Saint Coran étant le dernier d'entre eux, la prophétie de Muhammad (que la paix soit sur lui) comme le dernier d'entre eux, les Prophètes et qu'il ne peut y avoir aucun Prophète après lui, le Jour du Jugement, et toutes les exigences et enseignements du Saint Coran et de la Sunna.</p> <p>[...] Qu'en tant que président du Pakistan, je m'acquitterai de mes fonctions honnêtement, au mieux de mes capacités, fidèlement conformément à la Constitution de la République islamique du Pakistan et à la loi, et toujours dans l'intérêt du la souveraineté, l'intégrité, la solidarité, le <b>bien-être</b> et la prospérité du Pakistan ;[...] »</p>
Palaos	<i>Hard Law</i> Constitution (1981 rév. 1992)	—	—
Palestine	<i>Hard Law</i> Constitution (2003 rév. 2005)	—	—
Panama	<i>Hard Law</i> Constitution (1972 rév. 2004)	Article 127	« L'État garantit aux communautés autochtones la réservation des terres nécessaires et leur propriété collective, pour assurer leur <b>bien-être économique et social</b> . [...] »
Papouasie-Nouvelle-Guinée	<i>Hard Law</i> Constitution (1975 rév. 2016)	—	—
Paraguay	<i>Hard Law</i> Constitution (1992 rév. 2011)	Article 57 Article 114 Article 176	<i>Article 57 — Des personnes âgées</i> : « Toutes les personnes âgées ont droit à une protection complète. La famille, la société et les pouvoirs publics favoriseront leur <b>bien-être</b> à travers des services sociaux qui veilleront à répondre à leurs besoins en matière de nourriture, de santé, de logement, de culture et de loisirs. »

État	Statut de la protection	Statut de la disposition	Extrait
			<p><i>Article 114 — Des objectifs de la réforme agraire : « La réforme agraire est l'un des facteurs fondamentaux pour parvenir au bien-être rural »</i></p> <p><i>Section I. Du développement économique national</i></p> <p><i>Article 176 — De la politique économique et de la promotion du développement : « [...] L'État promouvra le développement économique à travers l'utilisation rationnelle des ressources disponibles, dans le but de stimuler une croissance ordonnée et soutenue de l'économie, de créer de nouvelles sources d'emplois et de richesse, d'augmenter le patrimoine national et d'assurer le <b>bien-être de la population</b>. Le développement sera favorisé par des programmes mondiaux qui coordonnent et orientent l'activité économique nationale. »</i></p>
Pays-Bas	<i>Hard Law</i> Constitution (1814 rév. 2008)	—	—
Pérou	<i>Hard Law</i> Constitution (1993 rév. 2021)	Article 2 Article 24	<p><i>Article 2 — « Toute personne a le droit : à la vie, à son identité, à son intégrité morale, psychique et physique, à son libre développement et à son <b>bien-être</b>. L'enfant à naître est un sujet de droit dans tous les cas qui lui profitent. »</i></p> <p><i>Article 24 — « Le travailleur a droit à une rémunération adéquate et équitable qui assure à lui-même et à sa famille le <b>bien-être matériel et spirituel</b>. »</i></p>
Philippines	<i>Hard Law</i> Constitution (1987)	Article 12 Article 13 Article 18 Article 23	<p><i>Article 12 — « [...] L'État, sous réserve des dispositions de la présente Constitution et des politiques et programmes nationaux de développement, protège les droits des communautés culturelles autochtones sur leurs terres ancestrales afin d'assurer leur <b>bien-être économique, social et culturel</b>. »</i></p> <p><i>Article 13 — « L'État reconnaît le rôle vital de la jeunesse dans l'édification de la nation et doit promouvoir et protéger son <b>bien-être physique, moral, spirituel, intellectuel et social</b>. Il inculquera aux jeunes le patriotisme et le nationalisme et encouragera leur implication dans les affaires publiques et civiques. »</i></p> <p><i>Article 18 — « L'État affirme que le travail est une force socio-économique primordiale. Il protège les droits des travailleurs et favorise leur <b>bien-être</b>. »</i></p> <p><i>Article 23 : « L'État encourage les organisations non gouvernementales, communautaires ou sectorielles qui promeuvent le <b>bien-être de la nation</b>. »</i></p>
Pologne	<i>Hard Law</i> Constitution (1997 rév. 2009)	Article 104	« Les députés sont les représentants de la Nation. Ils ne sont liés par aucune instruction du corps électoral. Les députés, avant le début de l'exercice du mandat, prêtent le serment suivant en présence du Sejm : "Je jure solennellement d'accomplir mes devoirs envers la Nation avec diligence et conscience, de sauvegarder la souveraineté et les intérêts de l'État, de faire tout ce qui est en mon pouvoir pour la prospérité de la Patrie et le <b>bien-être de ses citoyens</b> , et d'observer la Constitution et les autres lois de la République de Pologne. »
Portugal	<i>Hard Law</i> Constitution (1976 rév. 2005)	Article 9	<p><i>Article 9 — Tâches fondamentales de l'État : « Les tâches fondamentales de l'État sont les suivantes : [...] Promouvoir le <b>bien-être</b> et la qualité de vie du peuple et l'égalité réelle entre les Portugais, ainsi que la mise en œuvre effective des droits économiques, sociaux, culturels et environnementaux à travers la transformation et la modernisation des structures économiques et sociales ; [...] »</i></p> <p><i>Article 81 — Devoirs premiers de l'État : « Dans le domaine économique et social, l'État a pour devoir principal : [...] de promouvoir l'amélioration du <b>bien-être social et économique</b> et de la qualité de vie des personnes, en particulier des personnes les plus défavorisées ; [...] »</i></p>
Qatar	<i>Hard Law</i> Constitution (2003)	—	—
République centrafricaine	<i>Hard Law</i> Constitution (2016)	Article 38	<i>Article 38 — « Lorsqu'il entre dans ses fonctions, debout, visiblement, la main gauche posée sur la Constitution et la main droite levée, le Président de la République prête le serment suivant [...] « Je ..... , jure devant Dieu et devant la Nation d'observer scrupuleusement la Constitution, de garantir l'indépendance et la pérennité de la République, de sauvegarder l'intégrité du territoire, de préserver la paix, de consolider l'unité nationale, assurer le <b>bien-être du peuple centrafricain</b>, [...] »</i>
République démocratique du Congo (Kinshasa)	<i>Hard Law</i> Constitution (2005 rév. 2011)	—	—
République dominicaine	<i>Hard Law</i> Constitution (2015)	Préambule Article 8 Article 26 Article 55 Article 63 Article 64 Article 75 Article 216 Article 218	<p><i>Préambule — Nous, représentants du peuple dominicain, élus librement et démocratiquement, [...] pour l'instauration d'une République libre, indépendante, souveraine et démocratique, inspirée par les exemples de luttes et de sacrifices de nos héros et héroïnes immortels, propulsée par le travail désintéressé de nos hommes et de nos femmes, gouvernée par les valeurs suprêmes et les principes fondamentaux de dignité humaine, de liberté, d'égalité, d'État de droit, de justice, de solidarité et de coexistence fraternelle, de <b>bien-être social</b>, d'équilibre écologique, de progrès et de paix, facteurs essentiels de cohésion sociale, [...] »</i></p> <p><i>Article 8 — Fonction fondamentale de l'État : « La protection effective des droits de la personne, le respect de sa dignité et la sécurisation des moyens permettant leur perfection de manière égalitaire, équitable et progressive, dans un cadre de liberté individuelle et de justice sociale, compatible avec l'ordre public, le <b>bien-être général</b> et les droits de tous sont une fonction essentielle de l'État. »</i></p>

État	Statut de la protection	Statut de la disposition	Extrait
			<p><i>Article 26 — Relations internationales et droit international</i> : « [...] La République Dominicaine promouvra et favorisera l'intégration avec les nations d'Amérique, dans le but de renforcer une communauté de nations qui défend les intérêts de la région. L'État peut conclure des traités internationaux pour promouvoir le développement commun des nations, qui garantissent le <b>bien-être des peuples</b> et la sécurité collective de leurs habitants, [...] ; »</p> <p><i>Article 55 — Droits de la famille</i> : « La famille est la base de la société et l'espace fondamental pour le développement intégral des personnes. [...] L'État reconnaît le travail à domicile comme une activité économique qui crée de la valeur globale et produit de la richesse et du <b>bien-être social</b>, c'est pourquoi il doit être intégré dans la formulation et l'exécution des politiques publiques et sociales.</p> <p><i>Article 63 — Droit à l'éducation</i> : « [...] L'État définit des politiques visant à promouvoir et à encourager la recherche, la science, la technologie et l'innovation qui favorisent le développement durable, le <b>bien-être humain</b>, la compétitivité, le renforcement institutionnel et la préservation de l'environnement. Les entreprises et les institutions privées qui investissent à ces fins doivent être soutenues.</p> <p><i>Article 64 — Droit à la culture</i> : « Toute personne a le droit de participer et d'agir librement et sans censure dans la vie culturelle de la Nation, d'accéder et de jouir pleinement des biens et services culturels, des progrès scientifiques et de la production littéraire et artistique. L'État protège les intérêts moraux et matériels sur les œuvres des auteurs et inventeurs. Par conséquent : [...] Elle reconnaît la valeur de l'identité culturelle, individuelle et collective, son importance pour le développement complet et durable, la croissance économique, l'innovation et le <b>bien-être humain</b>, à travers le soutien et la diffusion de la recherche scientifique et de la production culturelle. Il protège la dignité et l'intégrité des travailleurs culturels. »</p> <p><i>Article 75 — Devoirs fondamentaux</i> : « Les droits fondamentaux reconnus dans cette Constitution déterminent l'existence d'un ordre de responsabilité judiciaire et morale qui régit la conduite des hommes et des femmes dans la société. Par conséquent, les devoirs suivants sont déclarés comme devoirs fondamentaux des personnes : [...] Se consacrer à un travail digne, de son choix, dans le but de subvenir à ses besoins et à ceux de sa famille afin d'atteindre la perfection de sa personnalité et de contribuer au <b>bien-être</b> et au progrès de la société. »</p> <p><i>Article 216 — Partis politiques</i> : « L'organisation des partis, groupes et mouvements politiques est libre et soumise aux principes établis dans la présente Constitution. Leur constitution et leur fonctionnement doivent s'appuyer sur le respect de la démocratie interne et de la transparence, conformément à la loi. Ses objectifs essentiels sont : [...] Servir l'intérêt national, le <b>bien-être collectif</b> et le développement complet de la société dominicaine. »</p> <p><i>Article 218 — Croissance durable</i> : « L'initiative privée est libre. L'État assurera, avec le secteur privé, une croissance équilibrée et soutenue de l'économie, avec la stabilité des prix, tendant vers le plein emploi et l'augmentation du <b>bien-être social</b>, à travers l'utilisation rationnelle des ressources disponibles, la formation permanente des ressources humaines et développement scientifique et technologique. »</p>
République du Congo (Brazzaville)	<i>Hard Law</i> Constitution (2015)	Article 66	<i>Article 66</i> — « Nul ne peut être candidat aux fonctions de Président de la République si : [...] s'il ne jouit pas d'un état de <b>bien-être physique et mental</b> dûment déclaré par un collège de trois médecins assermentés, désignés par la Cour Constitutionnelle. »
République tchèque	<i>Hard Law</i> Constitution (1993 rév. 2013)	—	—
Roumanie	<i>Hard Law</i> Constitution (1991 (rév. 2003)	Article 22	CHAPITRE II. Droits et libertés fondamentaux <i>Article 22</i> — <i>Le droit à la vie et au bien-être physique et mental</i> : « Le <b>droit</b> de toute personne à la vie et <b>au bien-être physique et mental est garanti</b> . Nul ne sera soumis à la torture ni à aucune forme de peine ou de traitement inhumain ou dégradant. La peine capitale est interdite. »
Royaume-Uni	<i>Hard Law</i> Constitution (1215 rév. 2013)	Préambule	« [...] prolonger la vie de Votre Majesté et de Son Altesse Royale et d'accorder à Votre Majesté ou à Son Altesse Royale les questions qui peuvent être héritées par la Couronne et le Gouvernement Royal susmentionnés par les limitations respectives de ladite loi récité. contenus implorent constamment la miséricorde divine pour ces bénédictions et Vos Majestés ont déclaré des sujets ayant l'expérience quotidienne de vos soins royaux et de votre préoccupation pour le <b>bien-être présent et futur de ces royaumes</b> et recommandant particulièrement de votre trône une disposition supplémentaire à prendre pour la succession du Couronne dans la ligne protestante pour le <b>bonheur de la nation</b> et la sécurité de notre religion et il est absolument nécessaire pour la sécurité, la paix et la tranquillité de ce royaume d'éviter tous les doutes et conflits en raison de tout prétendu titre à la couronne et de maintenir une certitude dans la succession à laquelle vos sujets peuvent avoir recours en toute sécurité pour leur protection au cas où les limitations dudit acte récité seraient déterminées.»
Russie	<i>Hard Law</i> Constitution	Préambule Article 41	<i>Préambule</i> — « Nous, peuple multinational de la Fédération de Russie, unis par un destin commun sur notre terre, [...] s'efforçant d'assurer le <b>bien-être</b> et la prospérité de la Russie, partant de la responsabilité de notre Patrie devant les générations présentes et futures, [...] »

État	Statut de la protection	Statut de la disposition	Extrait
	(1993 rév. 2014)		<i>Article 41</i> — « [...] Dans la Fédération de Russie, des programmes fédéraux destinés à la protection et à l'amélioration de la santé publique seront financés, des mesures seront prises pour développer les systèmes de santé d'État, municipaux et privés et les activités qui contribuent à l'amélioration de la santé humaine seront encouragées, développement de l'éducation physique et du sport, et <b>bien-être écologique, sanitaire et épidémiologique.</b> »
Rwanda	<i>Hard Law</i> Constitution (2003 rév. 2015)	—	—
Saint-Christophe-et-Niévès	<i>Hard Law</i> Constitution (1983)	Préambule Article 5 Article 10	Préambule — « ATTENDU QUE le peuple de Saint-Christophe-et-Nevis [...] désire la création d'un climat de <b>bien-être économique</b> dans le cadre du respect de l'ordre public ; [...] » <i>Article 5</i> — <i>Protection du droit à la liberté personnelle</i> : « [...] son <b>bien-être</b> pendant toute période se terminant au plus tard à la date à laquelle il atteint l'âge de dix-huit ans ; <i>Article 10</i> — « [...] le <b>bien-être des personnes de moins de dix-huit ans</b> »
Saint-Marin	<i>Hard Law</i> Constitution (1974)	—	—
Saint-Vincent-et-les-Grenadines	<i>Hard Law</i> Constitution (1979)	Article 4	« [...] travail requis pendant toute période d'urgence publique ou en cas de toute autre urgence ou calamité menaçant la vie et le <b>bien-être de la communauté</b> ».
Sainte-Lucie	<i>Hard Law</i> Constitution ( )	Article 4	« [...] l'expression « travail forcé » n'inclut pas : [...] tout travail requis pendant toute période d'urgence publique ou en cas de tout accident ou calamité naturelle menaçant la vie et le <b>bien-être de la communauté</b> , [...] »
Salvador	<i>Hard Law</i> Constitution (1983 rév. 2014)	Article 1 <sup>er</sup> Article 32 Article 51 Article 69 Article 118	<i>Article 1</i> — « El Salvador reconnaît la personne humaine comme l'origine et la fin de l'activité de l'État, organisé pour réaliser la justice, la sécurité judiciaire et le bien commun. De la même manière, il reconnaît comme personne humaine tout être humain depuis le moment de sa conception. En conséquence, l'État a l'obligation d'assurer aux habitants de la République la jouissance de la liberté, de la santé, de la culture, du <b>bien-être économique</b> et de la justice sociale. » CHAPITRE II. DROITS SOCIAUX PREMIÈRE SECTION. LA FAMILLE <i>Article 32</i> — « La famille est la base fondamentale de la société et doit bénéficier de la protection de l'État, qui dictera la législation nécessaire et créera les organisations et services appropriés pour son intégration, son <b>bien-être</b> et son développement social, culturel et économique. » <i>Article 51</i> — « La loi déterminera quels commerces et établissements, en raison de leurs conditions particulières, sont tenus de fournir au travailleur et à sa famille un logement convenable, des écoles, une assistance médicale et autres services et attentions nécessaires à leur <b>bien-être</b> . » <i>Article 69</i> : « [...] De même, l'État contrôle la qualité des produits alimentaires et les conditions environnementales susceptibles d'affecter la santé et le <b>bien-être</b> . » <i>Article 118</i> — « L'État adopte des politiques de population en vue d'assurer le plus grand <b>bien-être aux habitants de la République</b> . »
Samoa	<i>Hard Law</i> Constitution (1962 rév. 2017)	Article 8 Article 13	<i>Article 8</i> — <i>Absence de travail forcé</i> : « [...] l'expression « travail forcé ou obligatoire » n'inclut pas [...] tout service exigé en cas d'urgence ou de calamité menaçant la vie ou le bien-être de la communauté » <i>Article 13</i> — <i>Droits concernant la liberté d'expression, de réunion, d'association, de mouvement et de résidence</i> : « Tous les citoyens du Samoa ont le droit à [...] dans l'intérêt de la sécurité nationale, du <b>bien-être économique du Samoa</b> ou de l'ordre public, de la santé ou de la morale, pour la détention de personnes aliénées, pour la prévention de toute infraction, pour l'arrestation et le jugement des personnes accusées d'infractions, ou pour punir les contrevenants. »
Sao-Tomé-et-Principe	<i>Hard Law</i> Constitution (1975 rév. 2003)	Article 50	<i>Article 50</i> — <i>Droit aux soins de santé</i> : « Tous ont droit aux soins de santé et ont le devoir de les défendre. [...] il incombe à l'État de promouvoir la Santé Publique qui a pour objectifs le <b>bien-être physique et mental des populations</b> et leur insertion équilibrée dans l'environnement socio-écologique dans lequel elles vivent. »
Sénégal	<i>Hard Law</i> Constitution (2001 rév. 2016)	—	—
Serbie	<i>Hard Law</i> Constitution (2006)	—	—
Seychelles	<i>Hard Law</i> Constitution (1993 rév. 2017)	Préambule	« RÉAFFIRMANT que ces droits incluent les droits de l'individu à la vie, à la liberté et à la recherche du <b>bonheur</b> , sans aucune forme de discrimination »

État	Statut de la protection	Statut de la disposition	Extrait
Sierra Leone	<i>Hard Law</i> Constitution (1991 rév. 2013)	Article 5 Article 7 Article 8 Article 13 Article 19 Article 21 Article 22 Article 23	<p><i>Article 5 — Le gouvernement et le peuple</i> : « La République de Sierra Leone est un État fondé sur les principes de liberté, de démocratie et de justice. [...] la paix et le <b>bien-être du peuple de Sierra Leone</b> seront le principal objectif et la responsabilité du gouvernement et, à cette fin, il sera du devoir des forces armées, de la police, des fonctionnaires et de tous les agents de sécurité de protéger et de sauvegarder les habitants de la Sierra Leone ; [...] »</p> <p><i>Article 7 — Objectifs économiques</i> : « L'État doit, [...] exploiter toutes les ressources naturelles de la nation pour promouvoir la prospérité nationale et une économie efficace, dynamique et autonome ; gérer et contrôler l'économie nationale de manière à garantir le <b>maximum de bien-être</b> et de liberté à <b>chaque citoyen</b> sur la base de la justice sociale et de l'égalité des chances ; [...] »</p> <p><i>Article 8 — Objectifs sociaux</i> : « [...] L'État orientera sa politique de manière à garantir que : [...] à travail égal, il existe un salaire égal, sans discrimination fondée sur le sexe, et une rémunération adéquate et satisfaisante est versée à toutes les personnes occupant un emploi ; et les soins et le <b>bien-être des personnes âgées, des jeunes et des handicapés</b> doivent être activement encouragés et sauvegardés. »</p> <p><i>Article 13 — Devoirs du citoyen</i> : « Tout citoyen doit : [...] apporter des contributions positives et utiles à l'avancement, au progrès et au bien-être de la communauté, où qu'il réside ; [...] »</p> <p><i>Article 19 — Protection contre l'esclavage et le travail forcé</i> : « Nul ne peut être tenu en esclavage ou en servitude, ni être contraint d'effectuer un travail forcé, un trafic ou un trafic d'êtres humains. Aux fins du présent article, l'expression « travail forcé » n'inclut pas : [...] tout travail requis pendant une période de danger public ou de calamité qui menace la vie ou le bien-être de la communauté ; [...] »</p> <p><i>Article 21 — Protection contre la privation de propriété</i> : « [...] la prise de possession ou l'acquisition est nécessaire à l'intérêt de la défense, de la sécurité publique, de l'ordre public, de la moralité publique, de la santé publique, de l'aménagement du territoire, de l'aménagement ou de l'utilisation de tout bien de manière à favoriser l'intérêt public ou la le <b>bien-être public des citoyens de la Sierra Leone</b> ; [...] »</p> <p><i>Article 22 — Protection de la vie privée du domicile et des autres biens</i> : « [...] dans le but de fournir les soins et l'assistance spéciaux nécessaires à la santé, à la sécurité, au développement et au <b>bien-être des femmes, des enfants et des adolescents, des personnes âgées et des handicapés</b> [...] »</p> <p><i>Article 23 — Disposition visant à assurer la protection de la loi</i> : « [...] Étant entendu que le tribunal ou une autre autorité peut, dans la mesure où il le juge nécessaire ou opportun dans des circonstances où la publicité porterait préjudice aux intérêts de la justice ou d'une procédure civile interlocutoire ou dans la mesure où il peut être habilité ou requis par la loi de le faire dans l'intérêt de la défense, [...] du <b>bien-être des personnes âgées de moins de vingt et un ans</b> ou de la protection de la vie privée des personnes concernées par la procédure, exclure de sa procédure les personnes autres que la parties et leurs représentants légaux. »</p>
Singapour	<i>Hard Law</i> Constitution (1963 rév. 2016)	—	—
Slovaquie	<i>Hard Law</i> Constitution (1992 rév. 2017)	Article 104	<p><i>Article 104</i> — « Le Président prête serment devant le Conseil national de la République slovaque devant le Président de la Cour constitutionnelle de la République slovaque en prêtant le serment suivant : "Je promets sur mon honneur et ma conscience d'être fidèle à la République slovaque. Je consacrerai mes efforts au <b>bien-être de la nation slovaque et des minorités nationales et des groupes ethniques vivant en République slovaque</b>. Je m'acquitterai de mes fonctions dans les intérêts des citoyens et fera respecter et défendra la Constitution et les autres lois. »</p>
Slovénie	<i>Hard Law</i> Constitution (1991 rév. 2016)	—	—
Somalie	<i>Hard Law</i> Constitution (2012)	Article 25 Article 31 Article 42 Article 111D	<p><i>Article 25 — Environnement</i> : « Toute personne a droit à un environnement qui ne nuit pas à sa santé et à son bien-être, et à être protégée de la pollution et des matières nocives. Toute personne a le droit d'avoir une part des ressources naturelles du pays, tout en étant protégée contre une exploitation excessive et préjudiciable de ces ressources naturelles. »</p> <p><i>Article 31 — Langue et culture</i> : « L'État doit promouvoir les traditions positives et les pratiques culturelles du peuple somalien, tout en s'efforçant d'éliminer de la communauté les coutumes et les pratiques émergentes qui ont un impact négatif sur l'unité, la civilisation et le <b>bien-être de la société</b>. [...] »</p> <p><i>Article 42 — Devoirs des citoyens</i> : « En Islam, la justice exige un équilibre entre droits et devoirs. L'exercice de l'égalité, des libertés et des autres droits est indissociable des devoirs. Ainsi, il est du devoir de chaque citoyen :[...] S'engager dans un travail utile pour le bien du citoyen, de la famille et du bien commun, et contribuer au développement national et au <b>bien-être de la communauté</b> où vit le citoyen ;[...] »</p> <p><i>Article 111D — Commission des services parlementaires</i> : « [...] La Commission du service parlementaire est composée de :[...] Exercer toute autre fonction nécessaire au <b>bien-</b></p>

État	Statut de la protection	Statut de la disposition	Extrait
			<b>être des membres et du personnel du Parlement fédéral</b> tel que prescrit par la loi fédérale. »
Soudan du Sud	<i>Hard Law</i> Constitution (2011 rév. 2013)	Article 17	<i>Droits de l'enfant</i> : « Chaque enfant a le droit : à la vie, à la survie et au développement [...] ne pas être soumis à des pratiques d'exploitation ou à des abus, ni être obligé de servir dans l'armée ni autorisé à effectuer un travail susceptible d'être dangereux ou préjudiciable à son éducation, sa santé ou son <b>bien-être</b> ;[...] »
Soudan	<i>Hard Law</i> Constitution (2019)	—	—
Sri Lanka	<i>Hard Law</i> Constitution (1978 rév. 2015)	Préambule	« Le peuple du Sri Lanka [...] adopter et mettre en œuvre une nouvelle constitution républicaine afin d'atteindre les objectifs d'une république socialiste démocratique, et ayant solennellement résolu par l'octroi de ce mandat et la confiance accordée à leursdits représentants élus à une écrasante majorité, de constituer le sri lanka en une république socialiste démocratique tout en ratifiant les principes républicains immuables de démocratie représentative et en assurant à tous les peuples liberté, égalité, la justice, les droits humains fondamentaux et l'indépendance du pouvoir judiciaire en tant que patrimoine immatériel qui garantit la dignité et le <b>bien-être des générations futures du peuple du Sri Lanka et de tous les peuples du monde</b> , qui viennent partager avec ces générations le effort de travail pour la création et la préservation d'une société juste et libre [...] »
Suède	<i>Hard Law</i> Constitution (1974 rév. 2012)	—	—
Suisse	<i>Hard Law</i> Constitution (1999 rév. 2014)	Préambule	« Au nom de Dieu Tout-Puissant ! Le peuple suisse et les cantons, conscients de leur responsabilité envers la création, résolu à renouveler leur alliance afin de renforcer la liberté, la démocratie, l'indépendance et la paix dans un esprit de solidarité et d'ouverture sur le monde, déterminés à vivre ensemble dans la considération mutuelle et le respect de leur diversité, conscients de leurs réalisations communes et de leur responsabilité envers les générations futures, et sachant que seuls ceux qui usent de leur liberté restent libres, et que la force d'un peuple se mesure au <b>bien-être de ses membres les plus faibles</b> ; [...] »
Suriname	<i>Hard Law</i> Constitution (1987 rév. 1992)	Article 6 Article 65 Article 93 Article 125	CHAPITRE III. OBJECTIFS SOCIAUX <i>Article 6</i> — Les objectifs sociaux de l'État visent à :[...] Une répartition équitable du revenu national, orientée vers une répartition équitable du bien-être et de la richesse entre toutes les couches de la population ;[...] <i>Article 65</i> — « Lors de leur prise de fonction, les membres [du Parlement] doivent prêter le serment ou la promesse suivante : « [...] Je jure que je favoriserai le <b>bien-être du Suriname</b> au mieux de mes capacités. » <i>Article 93</i> — « Lors de l'investiture, le président et le vice-président prêtent le serment ou la promesse suivante :[...] Je jure que je défendrai et préserverai, avec tous mes pouvoirs, l'indépendance et le territoire de la République du Suriname ; que je protégerai la liberté générale et particulière et les droits de tous les peuples et que j'emploierai, pour le maintien et la promotion du <b>bien-être particulier et général</b> , [...] » <i>Article 125</i> — « Lors de leur entrée en fonction, les ministres et sous-ministres prêtent le serment suivant ou font la promesse suivante devant le Président : [...] Je jure (je promets) que je favoriserai le <b>bien-être du Suriname</b> au mieux de mes capacités. »
Syrie	<i>Hard Law</i> Constitution (2012)	—	—
Tadjikistan	<i>Hard Law</i> Constitution (1994 rév. 2016)	—	—
Tanzanie	<i>Hard Law</i> Constitution (1977 rév. 2005)	Article 21 Article 25 Article 132	<i>Article 21</i> — <i>Liberté de participer aux affaires publiques</i> : « [...] Chaque citoyen a le droit et la liberté de participer pleinement au processus menant à la décision sur les questions qui le concernent, qui concernent <b>son bien-être</b> ou la nation. » <i>Article 25</i> — <i>Devoirs envers la Société</i> — <i>Obligation de participer au travail</i> : « Le travail à lui seul crée la richesse matérielle de la société et est la source du <b>bien-être des personnes</b> et la mesure de la dignité humaine. En conséquence, toute personne a le devoir de [...] à l'exclusion de] le travail qui doit être effectué par toute personne en raison d'un état d'urgence ou de toute calamité menaçant la vie ou le <b>bien-être de la société</b> [...] » <i>Article 132</i> — <i>Secrétariat à l'éthique des dirigeants publics</i> : « Les règles d'éthique de base pour les dirigeants publics doivent [...] interdire les conduites et les comportements tendant à donner à penser qu'un dirigeant est malhonnête, fait du favoritisme ou manque d'intégrité, ou qui tend à promouvoir ou à encourager des pratiques de

État	Statut de la protection	Statut de la disposition	Extrait
			corruption dans les affaires publiques ou qui met en péril l'intérêt ou le <b>bien-être du public</b> ;[...] »
<b>Tchad</b>	<i>Hard Law</i> Constitution (2018)	Article 41 Article 43 Article 63	<i>Article 41</i> — « La famille est la base naturelle et morale de la société. L'État et les Collectivités Autonomes ont le devoir d'assurer le <b>bien-être de la famille</b> . » <i>Article 43</i> — « L'État et les collectivités autonomes créent les conditions d'épanouissement et de <b>bien-être de la jeunesse</b> . » <i>Article 63</i> — « L'État exerce sa souveraineté entière et permanente sur toutes les richesses et ressources naturelles nationales pour le <b>bien-être de l'ensemble de la communauté nationale</b> . Elle peut toutefois concéder l'exploration et l'exploitation de ces ressources naturelles à des initiatives privées. »
<b>Thaïlande</b>	<i>Hard Law</i> Constitution (2017)	Préambule Article 3 al. 2 Article 75 Article 114 Article 164 Article 247 Article 257	<i>Préambule</i> — « Puisse tout le peuple thaïlandais s'unir pour observer, protéger et faire respecter la Constitution du Royaume de Thaïlande afin de maintenir le régime démocratique de gouvernement et le pouvoir souverain dérivé du peuple thaïlandais, et d'apporter le <b>bonheur</b> , la prospérité et la dignité aux sujets de Sa Majesté, dans tout le Royaume selon la volonté de Sa Majesté à tous égards » CHAPITRE I. DISPOSITIONS GÉNÉRALES Article 3 al.2 — « L'Assemblée nationale, le Conseil des ministres, les tribunaux, les organes indépendants et les organismes d'État exercent leurs fonctions conformément à la Constitution, aux lois et à l'État de droit pour le bien commun de la nation et le <b>bonheur du grand public</b> . » <i>Article 75</i> — « L'État devrait organiser un système économique qui offre à la population la possibilité de bénéficier tous ensemble de la croissance économique d'une manière globale, juste et durable et d'être autonome conformément à la philosophie de l'économie de suffisance, devrait éliminer les monopoles économiques injustes, et devrait développer la compétitivité économique de la population et du pays. [...] En développant le pays, l'État doit tenir dûment compte de l'équilibre entre le développement matériel et le développement de l'esprit, ainsi que du <b>bien-être de la population</b> . » PARTIE 4. DISPOSITIONS APPLICABLES AUX DEUX CHAMBRES <i>Article 114</i> — « Les membres de la Chambre des représentants et des sénateurs sont des représentants du peuple thaïlandais et sont libres de tout mandat, engagement ou contrôle. Ils doivent s'acquitter de leurs fonctions honnêtement pour l'intérêt commun de la nation et le <b>bonheur du peuple thaïlandais dans son ensemble</b> , sans conflit d'intérêts. » CHAPITRE VIII. LE CONSEIL DES MINISTRES <i>Article 164</i> — « Le Conseil des ministres administre les affaires de l'État conformément aux dispositions de la Constitution, des lois et des politiques présentées à l'Assemblée nationale, et agit également conformément aux règles suivantes : [...] encourager tous les secteurs de la société à coexister dans l'équité, le <b>bonheur</b> , l'unité et la solidarité » PARTIE 6. COMMISSION NATIONALE DES DROITS DE L'HOMME <i>Article 247</i> — « Dans l'exercice de ses fonctions, la Commission nationale des droits de l'homme prendra également en considération le <b>bonheur du peuple thaïlandais</b> et l'intérêt commun du pays comme facteur important » <i>Article 257</i> — « La réforme nationale au titre de ce chapitre doit être menée pour atteindre les objectifs suivants : la nation jouit de la paix et de l'ordre, de l'unité et de la solidarité, d'un développement durable conformément à la philosophie de l'économie de suffisance et d'un équilibre entre le développement matériel et spirituel ; la société est pacifique et juste, et offre des opportunités comparables pour éliminer les disparités ; <b>les gens sont heureux, ont une bonne qualité de vie</b> et participent au développement du pays et au régime de gouvernement démocratique avec le Roi comme chef de l'État. »
<b>Timor oriental</b>	<i>Hard Law</i> Constitution (2002)	Article 12	<i>Article 12</i> — <i>L'État et les confessions religieuses</i> : « L'État reconnaît et respecte les différentes confessions religieuses, qui sont libres dans leur organisation et dans l'exercice de leurs propres activités, dans le respect de la Constitution et de la loi. L'État promeut la coopération avec les différentes confessions religieuses qui contribuent au <b>bien-être de la population</b> du Timor oriental. »
<b>Togo</b>	<i>Hard Law</i> Constitution (1992 rév. 2007)	Article 62	« Nul ne peut être candidat à la présidence de la République s'il :[...] ne pas présenter un état général de <b>bien-être physique et mental</b> dûment déclaré par trois médecins assermentés, désignés par la Cour Constitutionnelle ;[...] »
<b>Tonga</b>	<i>Hard Law</i> Constitution (1875 rév. 2013)	—	—
<b>Trinité-et-Tobago</b>	<i>Hard Law</i> Constitution (1976 rév. 2007)	Annexe	<i>Serment du Président de la République</i> — « Moi, ... je jure que je porterai la vraie foi et l'allégeance à Trinité-et-Tobago et au mieux de mes capacités, préserver et défendre la Constitution et la loi, que j'exercerai consciencieusement et impartialement les fonctions de président et que je me consacrerai au service et au <b>bien-être du peuple</b> de Trinité-et-Tobago. »

État	Statut de la protection	Statut de la disposition	Extrait
Tunisie	<i>Hard Law</i> Constitution (2014)	—	—
Turkménistan	<i>Hard Law</i> Constitution (2008 rév. 2016)	—	—
Turquie	<i>Hard Law</i> Constitution (1982 rév. 2017)	Article 5	PARTIE 1. PRINCIPES GÉNÉRAUX V. BUTS ET DEVOIRS FONDAMENTAUX DE L'ÉTAT <i>Article 5</i> — « Les objectifs et devoirs fondamentaux de l'État sont de sauvegarder l'indépendance et l'intégrité de la nation turque, l'indivisibilité du pays, de la République et de la démocratie, d'assurer le <b>bien-être, la paix et le bonheur de l'individu et de la société</b> »
Tuvalu	<i>Hard Law</i> Constitution (1986 rév. 2010)	Préambule	« Tout en estimant que Tuvalu doit prendre la place qui lui revient parmi la communauté des nations en quête de paix et de bien-être général, le peuple de Tuvalu reconnaît et affirme néanmoins, avec gratitude envers Dieu, que la stabilité de la société tuvaluane ainsi que le <b>bonheur et le bien-être de la population de Tuvalu, actuelle et future</b> , dépend dans une large mesure du maintien des valeurs, de la culture et des traditions tuvaluanes, y compris de la vitalité et du sentiment d'identité des communautés insulaires et des attitudes de coopération, d'entraide et d'unité au sein et parmi celles-ci. communautés. »
Ukraine	<i>Hard Law</i> Constitution (1996 rév. 2019)	—	—
Uruguay	<i>Hard Law</i> Constitution (1966 rév. 2004)	Article 50	« L'État orientera le commerce extérieur de la République en protégeant les activités productives destinées à l'exportation ou qui remplacent les marchandises importées. [...] De même, l'État initiera des politiques de décentralisation, de manière à promouvoir le développement régional et le <b>bien-être général</b> . »
Vanuatu	<i>Hard Law</i> Constitution (1980 rév. 2013)	—	—
Vatican	<i>Hard Law</i> Constitution (2001)	—	—
Venezuela	<i>Hard Law</i> Constitution (1999 rév. 2009)	Article 302 Article 306	<i>Article 302</i> — « L'État se réserve, par la loi organique pertinente et pour des raisons d'opportunité nationale, l'industrie pétrolière et les autres industries, les opérations et les biens et services d'intérêt public et de caractère stratégique. L'État promouvra la fabrication nationale de matières premières provenant de l'exploitation de ressources naturelles non renouvelables, en vue d'assimiler, de créer et d'inventer des technologies, de générer de l'emploi et de la croissance économique et de créer de la richesse et du <b>bien-être pour les populations</b> . » <i>Article 306</i> : « L'État favorise les conditions d'un développement rural global, en vue de générer des emplois et d'assurer à la population rurale un niveau de <b>bien-être</b> adéquat, ainsi que son inclusion dans le développement national. Il promouvra également l'activité agricole et l'utilisation optimale des terres en fournissant des projets d'infrastructures, des fournitures, des prêts, des services de formation et une assistance technique. »
Vietnam	<i>Hard Law</i> Constitution (1992 rév. 2013)	Préambule Article 3 Article 60 al. 3	<i>Préambule</i> — « À partir de 1930, sous la direction du Parti communiste vietnamien formé et entraîné par le président Hô Chi Minh, notre peuple a mené une longue lutte révolutionnaire, pleine d'épreuves et de sacrifices, pour l'indépendance, la liberté de la nation et le <b>bonheur du peuple</b> . » CHAPITRE I. SYSTÈME POLITIQUE <i>Article 3</i> — « L'État garantit et favorise la maîtrise du peuple ; reconnaît, respecte et protège les droits de l'homme et les droits des citoyens ; met en œuvre les objectifs d'un peuple riche, d'un État puissant, de la démocratie, de la justice, de la civilisation, et que tous les peuples jouissent d'une vie abondante, libre et <b>heureuse</b> et bénéficient des conditions d'un développement général. » <i>Article 60 al. 3</i> — « L'État et la société doivent fournir un environnement favorable à la construction d'une famille vietnamienne aisée, progressiste et <b>heureuse</b> ; créer un peuple vietnamien sain, culturel, profondément patriotique, solidaire, indépendant et responsable. »
Yémen	<i>Hard Law</i> Constitution (1991 rév. 2015)	—	—
Zambie	<i>Hard Law</i> Constitution	Article 13 Article 14	<i>Article 13</i> — <i>Protection du droit à la liberté personnelle</i> : « Nul ne peut être privé de sa liberté personnelle, sauf dans la mesure autorisée par la loi dans l'un des cas suivants : [...] en vertu d'une ordonnance d'un tribunal ou avec le consentement de son parent ou

État	Statut de la protection	Statut de la disposition	Extrait
	(1991 rév. 2016)	Article 18 Article 169	tuteur, pour son éducation ou son <b>bien-être</b> pendant toute période se terminant au plus tard à la date à laquelle il atteint l'âge de dix-huit ans ; » <i>Article 14 — Protection contre l'esclavage et le travail forcé</i> : « Nul ne sera tenu en esclavage ou en servitude. Nul ne sera obligé d'effectuer du travail forcé. Aux fins du présent article, l'expression « travail forcé » n'inclut pas : [...] tout travail requis pendant toute période où la République est en guerre ou qu'une déclaration en vertu de l'article 30 ou 31 est en vigueur ou en cas de toute autre urgence ou calamité menaçant la vie et le <b>bien-être de la communauté</b> , [...] » <i>Article 18</i> — « [...] peut être habilité par la loi à agir dans l'intérêt de la défense, de la sécurité publique, de l'ordre public, de la moralité publique, du <b>bien-être des personnes</b> âgées de moins de dix-huit ans » <i>Article 169</i> — « Les fonctions de la Chambre des chefs sont les suivantes :[...] initier, discuter et faire des recommandations à une autorité locale concernant le bien-être des communautés au sein d'une autorité locale ;
Zimbabwe	<i>Hard Law</i> Constitution (2013 rév. 2017)	Article 8 Article 12 Article 16 Article 60 Article 73 Article 90 Article 203 Article 218 Article 223 Article 231 Article 259 Article 314 Annexes	CHAPITRE 2. OBJECTIFS NATIONAUX <i>Article 8</i> — OBJECTIFS DEVANT GUIDER L'ÉTAT ET TOUTES LES INSTITUTIONS ET AGENCES DU GOUVERNEMENT « Les objectifs énoncés dans ce chapitre guident l'État et toutes les institutions et agences gouvernementales à tous les niveaux dans la formulation et la mise en œuvre de lois et de décisions politiques qui conduiront à l'établissement, au renforcement et à la promotion d'une société durable, juste, libre et démocratique dans laquelle les gens jouissent d'une vie prospère, <b>heureuse</b> et <b>épanouissante</b> . » <i>Article 12</i> — « [...] L'État doit promouvoir la coopération et l'intégration culturelles, économiques et politiques régionales et panafricaines et doit participer aux organisations internationales et régionales qui défendent la paix, le <b>bien-être</b> et le progrès de la région, du continent et de l'humanité. » <i>Article 16</i> — <i>Culturel</i> : « L'État et toutes les institutions et agences gouvernementales à tous les niveaux doivent promouvoir et préserver les valeurs et pratiques culturelles qui renforcent la dignité, le <b>bien-être</b> et l'égalité des Zimbabwéens. » <i>Article 60</i> — : « [...] Les parents et tuteurs d'enfants mineurs ont le droit de déterminer, conformément à leurs convictions, l'éducation morale et religieuse de leurs enfants, à condition qu'ils ne portent pas préjudice aux droits dont bénéficient leurs enfants en vertu de la présente Constitution, y compris leurs droits à l'éducation, santé, sécurité et <b>bien-être</b> . » <i>Article 73 — Droits environnementaux</i> : « Chaque personne a le droit à un environnement qui ne nuit pas à leur santé ou à leur <b>bien-être</b> ;[...] » <i>Article 90 — Devoirs du Président</i> : « [...] Le président doit promouvoir l'unité et la paix dans la nation pour le bénéfice et le bien-être de toute la population du Zimbabwe ; [...] » <i>Article 203</i> — « La Commission de la fonction publique a les fonctions suivantes : [...] mettre en œuvre des mesures visant à garantir une performance efficace et efficiente au sein de la fonction publique et le <b>bien-être général</b> de celle-ci ; » <i>Article 218</i> — « [...] assurer le <b>bien-être général</b> et la bonne administration des Forces de Défense et leur maintien dans un état élevé d'efficacité ; » <i>Article 223</i> — [...] assurer le <b>bien-être général</b> et la bonne administration du Service de Police et son maintien dans un état élevé d'efficacité ; » <i>Article 231</i> — [...] assurer le <b>bien-être général</b> et la bonne administration des prisons et du service correctionnel et leur maintien dans un état élevé d'efficacité ; » <i>Article 259</i> — « [...] en général, pour le fonctionnement efficace et le <b>bien-être</b> du ministère public national. » <i>Article 314</i> — « [...] l'organisation, l'efficacité et le <b>bien-être</b> du Bureau du Contrôleur général. » <i>Serment du Président/Vice-Président</i> : « Je, .... jure qu'en tant que président [ou vice-président] du Zimbabwe, je serai fidèle au Zimbabwe et obéirai, respecterai et défendrai la Constitution et toutes les autres lois du Zimbabwe, et que je favoriserai tout ce qui fera progresser le Zimbabwe et m'opposera à tout ce qui pourrait lui nuire ; que je protégerai et promouvoir les droits du peuple du Zimbabwe ; que je m'acquitterai de mes fonctions de toutes mes forces, au mieux de mes connaissances et de mes capacités et conformément aux préceptes de ma conscience ; et que je me consacrerai au <b>bien-être</b> du Zimbabwe et de son peuple.[...] »
<b>CONSTITUTIONS DES ÉTATS FÉDÉRÉS DES ÉTATS-UNIS</b>			
Alabama	<i>Hard Law</i> Constitution d'un État fédéré des États-Unis	Article 1 <sup>er</sup> §1	« Article 1 - Déclaration des droits § 1. Droits inhérents Cette constitution est consacrée aux principes selon lesquels toute personne a un droit naturel à la vie, à la liberté, à la <b>recherche du bonheur</b> et à la jouissance des récompenses de sa propre industrie ; que toutes les personnes sont égales et ont droit à des droits, des opportunités et une protection égales en vertu de la loi ; et que toutes les personnes ont des obligations correspondantes envers le peuple et envers l'État. »
Alaska	<i>Hard Law</i> Constitution d'un État fédéré des États-Unis	Article 1 <sup>er</sup> §1	« Que tous les hommes sont également libres et indépendants ; qu'ils sont dotés par leur Créateur de certains droits inaliénables ; que parmi ceux-ci se trouvent la vie, la liberté et la <b>recherche du bonheur</b> . »

État	Statut de la protection	Statut de la disposition	Extrait
Arizona	<i>Hard Law</i> Constitution d'un État fédéré des États-Unis	—	—
Arkansas	<i>Hard Law</i> Constitution d'un État fédéré des États-Unis	Article 2 §2	<i>Article 2 - Déclaration des droits §2 - Liberté et indépendance</i> : « Tous les hommes sont créés également libres et indépendants et possèdent certains droits inhérents et inaliénables ; parmi lesquels se trouvent ceux de jouir et de défendre la vie et la liberté ; d'acquérir, de posséder et de protéger la propriété et la réputation ; et de <b>poursuivre leur propre bonheur</b> . Pour garantir ces droits, des gouvernements sont institués parmi les hommes, tirant leurs justes pouvoirs du consentement des gouvernés. »
Californie	<i>Hard Law</i> Constitution d'un État fédéré des États-Unis	Article 1 <sup>er</sup> §1	« Tous les individus sont par nature libres et indépendants et disposent de droits inaliénables. Parmi ceux-ci figurent la jouissance et la défense de la vie et de la liberté, l'acquisition, la possession et la protection de la propriété, ainsi que <b>la recherche et l'obtention</b> de la sécurité, <b>du bonheur</b> et de l'intimité. »
Caroline du Nord	<i>Hard Law</i> Constitution d'un État fédéré des États-Unis	Article 1 §1 et §3	<i>Article 1 §1 — L'égalité et les droits des personnes</i> : « Nous tenons pour évident que toutes les personnes sont nées égales ; qu'elles sont dotées par le Créateur de certains droits inaliénables ; que parmi ceux-ci se trouvent la vie, la liberté, la jouissance des fruits de leur propre travail et la <b>recherche du bonheur</b> . » <i>Article 1 §3 — Gouvernement interne de l'État</i> : « Le peuple de cet État a le droit inhérent, unique et exclusif de réglementer son gouvernement interne et sa police, et de modifier ou d'abolir sa Constitution et sa forme de gouvernement chaque fois que cela peut être nécessaire à sa sécurité et à son <b>bonheur</b> ; mais chacun de ces droits doit être exercé conformément à la loi et conformément à la Constitution des États-Unis. »
Caroline du Sud	<i>Hard Law</i> Constitution d'un État fédéré des États-Unis	—	—
Colorado	<i>Hard Law</i> Constitution d'un État fédéré des États-Unis	Article 2 §2 et 3	<i>Section 2</i> , « Les gens peuvent modifier ou abolir la forme de gouvernement – sous réserve. Le peuple de cet État a le droit unique et exclusif de se gouverner lui-même, en tant qu'État libre, souverain et indépendant ; et de modifier et d'abolir leur constitution et leur forme de gouvernement chaque fois qu'ils le jugeront nécessaire pour leur sécurité et <b>leur bonheur</b> , à condition qu'un tel changement ne soit pas contraire à la constitution des États-Unis. » <i>Section 3. Droits inaliénables</i> . « Toute personne jouit de certains droits naturels, essentiels et inaliénables, parmi lesquels figurent le droit de jouir et de défendre sa vie et ses libertés ; d'acquérir, de posséder et de protéger des biens ; et <b>de rechercher et d'obtenir</b> leur sécurité et <b>leur bonheur</b> . »
Columbia	<i>Hard Law</i> Constitution d'un État fédéré des États-Unis	—	—
Connecticut	<i>Hard Law</i> Constitution d'un État fédéré des États-Unis	—	—
Dakota du Nord	<i>Hard Law</i> Constitution d'un État fédéré des États-Unis	Article 1 §1	<i>Article 1 §1</i> — « Tous les individus sont par nature également libres et indépendants et possèdent certains droits inaliénables, parmi lesquels ceux de jouir et de défendre la vie et la liberté ; acquérir, posséder et protéger des biens et une réputation ; rechercher et obtenir la sécurité et le <b>bonheur</b> ; et de détenir et de porter des armes pour la défense de leur personne, [...] »
Dakota du Sud	<i>Hard Law</i> Constitution d'un État fédéré des États-Unis	Article 6 §1	<i>Article 6 §1 — Droits inhérents</i> : « Tous les hommes naissent également libres et indépendants et possèdent certains droits inhérents, parmi lesquels ceux de jouir et de défendre la vie et la liberté, d'acquérir et de protéger la propriété et de <b>rechercher le bonheur</b> . Pour garantir ces droits, des gouvernements sont institués parmi les hommes, tirant leurs justes pouvoirs du consentement des gouvernés. »
Delaware	<i>Hard Law</i> Constitution d'un État fédéré des États-Unis	Préambule	« Par la bonté divine, tous les hommes ont par nature le droit d'adorer et de servir leur Créateur selon les préceptes de leur conscience, de jouir et de défendre la vie et la liberté, d'acquérir et de protéger leur réputation et leurs biens, et en général d'obtenir des objets convenables à leurs besoins, état, sans nuire à autrui ; et comme ces droits sont essentiels à leur <b>bien-être</b> , pour leur juste exercice, le pouvoir leur est inhérent ; et c'est pourquoi toute autorité juste dans les institutions de la société politique vient du peuple et est établie avec son consentement, pour promouvoir son <b>bonheur</b> ; et ils peuvent à cette fin, selon les circonstances, modifier de temps à autre la Constitution de leur gouvernement. »

État	Statut de la protection	Statut de la disposition	Extrait
Floride	<i>Hard Law</i> Constitution d'un État fédéré des États-Unis	Article 1 <sup>er</sup> §2	« Toutes les personnes physiques, hommes et femmes, sont égales devant la loi et ont des droits inaliénables, parmi lesquels figurent le droit de jouir et de défendre la vie et la liberté, de <b>rechercher le bonheur</b> , d'être récompensé pour son travail et d'acquérir, posséder et protéger la propriété ; sauf que la propriété, l'héritage, la disposition et la possession de biens immobiliers par des étrangers inéligibles à la citoyenneté peuvent être réglementés ou interdits par la loi. Nul ne peut être privé d'un quelconque droit en raison de sa race, de sa religion, de son origine nationale ou d'un handicap physique. »
Georgia	<i>Hard Law</i> Constitution d'un État fédéré des États-Unis	Préambule	« Pour perpétuer les principes du gouvernement libre, assurer la justice pour tous, préserver la paix, promouvoir l'intérêt et le <b>bonheur du citoyen et de la famille</b> et transmettre à la postérité la jouissance de la liberté, nous, peuple géorgien, comptons sur la protection et les conseils de Dieu Tout-Puissant, ordonnez et établissez cette Constitution. »
Hawaï	<i>Hard Law</i> Constitution d'un État fédéré des États-Unis	Préambule	<i>Préambule — Droits des individus Section 2</i> : « Toutes les personnes sont libres par nature et sont égales dans leurs droits inhérents et inaliénables. <b>Parmi ces droits</b> figurent la jouissance de la vie, la liberté et la <b>recherche du bonheur</b> , ainsi que l'acquisition et la possession de biens. Ces droits ne peuvent perdurer que si les peuples reconnaissent leurs obligations et responsabilités correspondantes. »
Idaho	<i>Hard Law</i> Constitution d'un État fédéré des États-Unis	Article 1 <sup>er</sup> §1	« Tous les hommes sont par nature libres et égaux et possèdent certains droits inaliénables, parmi lesquels jouir et défendre la vie et la liberté ; acquérir, posséder et protéger des biens; <b>rechercher le bonheur</b> et assurer la sécurité. »
Illinois	<i>Hard Law</i> Constitution d'un État fédéré des États-Unis	Article 1 <sup>er</sup> §1	« Tous les hommes sont par nature libres et indépendants et ont certains droits inhérents et inaliénables parmi lesquels la vie, la liberté et la <b>recherche du bonheur</b> . Pour garantir ces droits et la protection de la propriété, des gouvernements sont institués parmi les hommes, tirant leurs justes pouvoirs du consentement des gouvernés. »
Indiana	<i>Hard Law</i> Constitution d'un État fédéré des États-Unis	Préambule	« NOUS DÉCLARONS que tous les hommes sont créés égaux ; qu'ils sont dotés par leur CRÉATEUR de certains droits inaliénables ; que parmi ceux-ci se trouvent la vie, la liberté et la <b>recherche du bonheur</b> »
Iowa	<i>Hard Law</i> Constitution d'un État fédéré des États-Unis	Article 1 <sup>er</sup>	« Tous les hommes et toutes les femmes sont, par nature, libres et égaux et possèdent certains droits inaliénables, parmi lesquels ceux de jouir et de défendre la vie et la liberté, d'acquérir, de posséder et de protéger la propriété, et de <b>rechercher et d'obtenir</b> la sécurité et le <b>bonheur</b> . »
Kansas	<i>Hard Law</i> Constitution d'un État fédéré des États-Unis	Article 1 <sup>er</sup> §1	<i>Égalité des droits</i> — « Tous les hommes possèdent des droits naturels égaux et inaliénables, parmi lesquels figurent la vie, la liberté et la <b>recherche du bonheur</b> . »
Kentucky	<i>Hard Law</i> Constitution d'un État fédéré des États-Unis	Article 1 <sup>er</sup> §1	« Droits à la vie, à la liberté, au culte, à la recherche de la sécurité et du <b>bonheur</b> , à la liberté d'expression [...] »
Louisiane	<i>Hard Law</i> Constitution d'un État fédéré des États-Unis	Article 1 <sup>er</sup>	« Tout gouvernement de droit émane du peuple, est fondé sur sa seule volonté et est institué pour protéger les droits de l'individu et pour le bien de l'ensemble. Ses seules fins légitimes sont d'assurer la justice pour tous, de préserver la paix, de protéger les droits et de promouvoir le <b>bonheur</b> et le <b>bien-être général du peuple</b> . Les droits énumérés dans cet article sont inaliénables par l'État et doivent être préservés inviolés par l'État. »
Maine	<i>Hard Law</i> Constitution d'un État fédéré des États-Unis	Article 1 <sup>er</sup>	« Tous les hommes naissent également libres et indépendant, et possèdent certaines caractéristiques naturelles, inhérentes et droits inaliénables, parmi lesquels ceux de jouir et de défendre la vie et la liberté, acquérir, posséder et protéger la propriété, et <b>rechercher et obtenir</b> la sécurité et <b>bonheur</b> . »
Maryland	<i>Hard Law</i> Constitution d'un État fédéré des États-Unis	Article 6	« Que toutes les personnes investies des pouvoirs législatifs ou exécutifs du gouvernement sont les dépositaires du public et, en tant que tels, responsables de leur conduite : c'est pourquoi, chaque fois que les fins du gouvernement sont perverties et que la liberté publique est manifestement menacée, et que tous les autres moyens de réparation sont inefficaces, le peuple peut, et doit de droit, réformer l'ancien gouvernement ou établir un nouveau gouvernement ; la doctrine de la non-résistance à un pouvoir arbitraire et à l'oppression absurde, servile est destructrice du bien et du <b>bonheur</b> de l'humanité. »

État	Statut de la protection	Statut de la disposition	Extrait
Massachusetts	<i>Hard Law</i> Constitution d'un État fédéré des États-Unis	Préambule Article 1 <sup>er</sup> (annulé par amendements) Article 3 Article 7 Article 106	<i>Préambule</i> — «Le but de l'institution, du maintien et de l'administration du gouvernement est d'assurer l'existence du corps politique, de le protéger et de fournir aux individus qui le composent le pouvoir de jouir en sécurité et tranquillité de leurs droits naturels, et de bénédictions de la vie : et chaque fois que ces grands objets ne sont pas obtenus, le peuple a le droit de modifier le gouvernement et de prendre les mesures nécessaires à sa sécurité, sa prospérité et son <b>bonheur</b> . » Article 1 <sup>er</sup> — « Tous les hommes naissent libres et égaux et possèdent certains droits naturels, essentiels et inaliénables ; parmi lesquels peut compter le droit de jouir et de défendre leur vie et leurs libertés ; celui d'acquérir, de posséder et de protéger la propriété ; enfin, celui de rechercher et d'obtenir leur sécurité et leur <b>bonheur</b> . [Annulé par amendements, remplacé par art. 106] Article 3 — « Comme le <b>bonheur</b> d'un peuple, ainsi que le bon ordre et la préservation du gouvernement civil, dépendent essentiellement de la piété, de la religion et de la moralité ; et comme ceux-ci ne peuvent être généralement diffusés à travers une communauté, mais par l'institution du culte public de Dieu et des instructions publiques en matière de piété, de religion et de moralité, pour promouvoir leur <b>bonheur</b> et assurer le bon ordre et la préservation de leur gouvernement » Article 7 — « Le gouvernement est institué pour le bien commun ; pour la protection, la sécurité, la prospérité et le <b>bonheur du peuple</b> ; et non pour le profit, l'honneur ou l'intérêt privé d'un homme, d'une famille ou d'une classe d'hommes : c'est pourquoi le peuple seul a un droit incontestable, inaliénable et inattaquable d'instituer un gouvernement ; et de les réformer, les modifier ou les changer totalement, lorsque leur protection, leur sécurité, leur prospérité et leur <b>bonheur</b> l'exigent. » Article 106 — L'article premier de la première partie de la Constitution est annulé et le texte suivant est adopté : « Tous les hommes naissent libres et égaux et possèdent certains droits naturels, essentiels et inaliénables ; parmi lesquels peut compter le droit de jouir et de défendre leur vie et leurs libertés ; celui d'acquérir, de posséder et de protéger des biens ; enfin, celui de rechercher et d'obtenir leur sécurité et leur <b>bonheur</b> . L'égalité devant la loi ne doit pas être niée ni amoindrie en raison du sexe, de la race, de la couleur, de la croyance ou de l'origine nationale. »
Michigan	<i>Hard Law</i> Constitution d'un État fédéré des États-Unis	—	—
Minnesota	<i>Hard Law</i> Constitution d'un État fédéré des États-Unis	—	—
Mississippi	<i>Hard Law</i> Constitution d'un État fédéré des États-Unis	Article 32 Article 190 (abrogé ?)	Article 32, § 6 — « Le peuple de cet État a le droit inhérent, unique et exclusif de réglementer son gouvernement interne et sa police, et de modifier et d'abolir sa constitution et sa forme de gouvernement chaque fois qu'il le juge nécessaire pour sa sécurité et son <b>bonheur</b> ; à condition qu'un tel changement ne soit pas contraire à la constitution des États-Unis. » Article 190 — « L'exercice du droit de domaine éminent ne sera jamais restreint, ni interprété de manière à empêcher la législature de prendre la propriété et les franchises des sociétés constituées en société et de les soumettre à l'usage public ; et l'exercice des pouvoirs de police de l'État ne sera jamais restreint, ni interprété de manière à permettre aux sociétés de conduire leurs affaires de manière à porter atteinte aux droits des individus ou au <b>bien-être général de l'État</b> . »
Missouri	<i>Hard Law</i> Constitution d'un État fédéré des États-Unis	Article 1 <sup>er</sup> §2 Article 1 <sup>er</sup> §3	« Que tout gouvernement constitutionnel a pour but de promouvoir le <b>bien-être général du peuple</b> ; que toute personne a un droit naturel à la vie, à la liberté, à la <b>recherche du bonheur</b> et à la jouissance des gains de sa propre industrie ; que toutes les personnes sont créées égales et ont droit à des droits et des chances égaux en vertu de la loi ; que donner la sécurité à ces choses est la fonction principale du gouvernement, et que lorsque le gouvernement ne confère pas cette sécurité, il échoue dans son dessein principal. » « Que le peuple de cet État a le droit inhérent, unique et exclusif de réglementer son gouvernement interne et sa police, et de modifier et d'abolir sa constitution et sa forme de gouvernement chaque fois qu'il le juge nécessaire pour sa sécurité et son <b>bonheur</b> , à condition qu'un tel changement soit pas contraire à la Constitution des États-Unis. »
Montana	<i>Hard Law</i> Constitution d'un État fédéré des États-Unis	Article 2 §3 Article 10	<i>Article 2 §3 — Droits inaliénables.</i> « Toute personne naît libre et possède certains droits inaliénables. Ils incluent le droit à un environnement propre et salubre et le droit de satisfaire aux nécessités fondamentales de la vie, de jouir et de défendre sa vie et ses libertés, d'acquérir, de posséder et de protéger des biens et de <b>rechercher</b> sa sécurité, sa santé et son <b>bonheur par tous les moyens légaux</b> . En jouissant de ces droits, chacun reconnaît les responsabilités correspondantes. » <i>Article 10 — Droit à la vie privée :</i> « Le droit à la vie privée est essentiel au <b>bien-être d'une société libre</b> et ne peut être violé sans la démonstration d'un intérêt impérieux de l'État. »

État	Statut de la protection	Statut de la disposition	Extrait
Nebraska	<i>Hard Law</i> Constitution d'un État fédéré des États-Unis	Article 1 §1	« Toute personne est par nature libre et indépendante et possède certains droits inhérents et inaliénables ; parmi ceux-ci figurent la vie, la liberté, la <b>recherche du bonheur</b> et le droit de détenir et de porter des armes pour la sécurité ou la défense de soi, de sa famille, de son domicile et des autres,[...] »
Nevada	<i>Hard Law</i> Constitution d'un État fédéré des États-Unis	Article 1 §1	<i>Droits inaliénables</i> — « Tous les hommes sont par nature libres et égaux et ont certains droits inaliénables parmi lesquels ceux de jouir et de défendre la vie et la liberté ; Acquérir, posséder et protéger la propriété et <b>rechercher et obtenir</b> la sécurité et le <b>bonheur</b> . »
New Hampshire	<i>Hard Law</i> Constitution d'un État fédéré des États-Unis	Article 2 Article 10	<i>Article 2 — Droits naturels</i> : « Tous les hommes ont certains droits naturels, essentiels et inhérents parmi lesquels sont la jouissance et la défense de la vie et de la liberté ; acquérir, posséder et protéger des biens; et, en un mot, de <b>rechercher et d'obtenir le bonheur</b> . [...] » <i>Article 10 — Droit de révolution</i> « Le gouvernement étant institué pour le bénéfice commun, la protection et la sécurité de toute la communauté, et non pour l'intérêt privé ou la rémunération d'un seul homme, d'une famille ou d'une classe d'hommes ; par conséquent, chaque fois que les fins du gouvernement sont perverties, que la liberté publique est manifestement menacée et que tous les autres moyens de réparation sont inefficaces, le peuple peut et doit en droit réformer l'ancien gouvernement ou établir un nouveau gouvernement. La doctrine de la désobéissance contre le pouvoir arbitraire et l'oppression absurde, servile et destructrice du <b>bien</b> et du <b>bonheur de l'humanité</b> . »
New Jersey	<i>Hard Law</i> Constitution d'un État fédéré des États-Unis	Article 1 §1	« Toute personne est par nature libre et indépendante et possède certains droits naturels et inaliénables, parmi lesquels ceux de jouir et de défendre la vie et la liberté, d'acquérir, de posséder et de protéger la propriété, et de <b>rechercher et d'obtenir</b> la sécurité et le <b>bonheur</b> . »
New York	<i>Hard Law</i> Constitution d'un État fédéré des États-Unis	—	—
Nouveau-Mexique	<i>Hard Law</i> Constitution d'un État fédéré des États-Unis	Article 2 §4	« Toutes les personnes naissent également libres et possèdent certains droits naturels, inhérents et inaliénables, parmi lesquels le droit de jouir et de défendre la vie et la liberté, d'acquérir, de posséder et de protéger la propriété, et de <b>rechercher et d'obtenir</b> la sécurité et le <b>bonheur</b> . »
Ohio	<i>Hard Law</i> Constitution d'un État fédéré des États-Unis	Article 1 §1	<i>Article 1 §1 — Droits inaliénables</i> : « Tous les hommes sont, par nature, libres et indépendants, et ont certains droits inaliénables, parmi lesquels ceux de jouir et de défendre la vie et la liberté, d'acquérir, de posséder et de protéger la propriété, et de <b>rechercher et d'obtenir le bonheur</b> et la sécurité. »
Oklahoma	<i>Hard Law</i> Constitution d'un État fédéré des États-Unis	Article 2 §2 al. 2	« Toute personne a le droit inhérent à la vie, à la liberté, à la <b>poursuite du bonheur</b> et la jouissance de leurs propres gains industrie. »
Oregon	<i>Hard Law</i> Constitution d'un État fédéré des États-Unis	Article 1 §1	<i>Article 1 §1 — Droits naturels inhérents aux personnes</i> : « Nous déclarons que tous les hommes, lorsqu'ils forment un pacte social, sont égaux en droit : que tout pouvoir est inhérent au peuple, et que tous les gouvernements libres sont fondés sur son autorité et institués pour sa paix, sa sécurité et son <b>bonheur</b> ; et ils ont à tout moment le droit de modifier, de réformer ou d'abolir le gouvernement de la manière qu'ils jugent appropriée. »
Pennsylvanie	<i>Hard Law</i> Constitution d'un État fédéré des États-Unis	Article 1§1 et §2	<i>Article 1§1 — Droits inhérents de l'humanité</i> : « Tous les hommes naissent également libres et indépendants et possèdent certains droits inhérents et inattaquables, parmi lesquels ceux de jouir et de défendre la vie et la liberté, d'acquérir, de posséder et de protéger la propriété et la réputation, et de <b>rechercher leur propre bonheur</b> . » <i>Article 1§2 — Pouvoirs politiques</i> : « Tout pouvoir est inhérent au peuple, et tous les gouvernements libres sont fondés sur son autorité et institués pour sa paix, sa sécurité et son <b>bonheur</b> . Pour atteindre ces objectifs, ils ont à tout moment un droit inaliénable et inattaquable de modifier, de réformer ou d'abolir leur gouvernement de la manière qu'ils jugent appropriée. »
Rhode Island	<i>Hard Law</i> Constitution d'un État fédéré des États-Unis	Article 1 §2	« Aucun droit à l'avortement n'est accordé. Tous les gouvernements libres sont institués pour la protection, la sécurité et le <b>bonheur du peuple</b> . »

État	Statut de la protection	Statut de la disposition	Extrait
Tennessee	<i>Hard Law</i> Constitution d'un État fédéré des États-Unis	Article 1 §1	« Que tout pouvoir est inhérent au peuple et que tous les gouvernements libres sont fondés sur son autorité et institués pour sa paix, sa sécurité et son <b>bonheur</b> ; pour l'avancement de ces objectifs, ils ont à tout moment un droit inaliénable et inattaquable de modifier, de réformer ou d'abolir le gouvernement de la manière qu'ils jugent appropriée. »
Texas	<i>Hard Law</i> Constitution d'un État fédéré des États-Unis	—	—
Utah	<i>Hard Law</i> Constitution d'un État fédéré des États-Unis	—	—
Vermont	<i>Hard Law</i> Constitution d'un État fédéré des États-Unis	Article 1 <sup>er</sup>	« Que toutes les personnes naissent également libres et indépendantes et possèdent certains droits naturels, inhérents et inaliénables, parmi lesquels figurent la jouissance et la défense de la vie et de la liberté, l'acquisition, la possession et la protection de la propriété, ainsi que la <b>poursuite et l'obtention du bonheur</b> et de la sécurité ; [...] »
Virginie	<i>Hard Law</i> Constitution d'un État fédéré des États-Unis	Article 1 <sup>er</sup>	<i>Article 1<sup>er</sup></i> — « Que tous les hommes sont par nature également libres et indépendants et ont certains droits inhérents dont, lorsqu'ils entrent dans un état de société, ils ne peuvent, par aucun pacte, priver ou dépouiller leur postérité ; à savoir, la jouissance de la vie et de la liberté, avec les moyens d'acquérir et de posséder des biens, et de rechercher et d'obtenir le <b>bonheur</b> et la sécurité. » <i>Article 3</i> — « Ce gouvernement est, ou devrait être, institué pour le bien commun, la protection et la sécurité du peuple, de la nation ou de la communauté ; De tous les divers modes et formes de gouvernement, celui-là est le meilleur, celui qui est capable de produire le plus grand degré de <b>bonheur</b> et de sécurité, et qui est le plus efficacement protégé contre le danger de mauvaise administration ; et, chaque fois qu'un gouvernement est jugé inadéquat ou contraire à ces objectifs, la majorité de la communauté a un droit indubitable, inaliénable et irrévocable de le réformer, de le modifier ou de l'abolir, de la manière qui sera jugée la plus propice au <b>bonheur public</b> . »
Virginie-Occidentale	<i>Hard Law</i> Constitution d'un État fédéré des États-Unis	Article 3 §1 et §3	<i>Article 3 §1</i> — « Tous les hommes sont, par nature, également libres et indépendants, et ont certains droits inhérents dont, lorsqu'ils entrent dans un état de société, ils ne peuvent, par aucun pacte, priver ou dépouiller leur postérité, à savoir : La jouissance de la vie et la liberté, avec les moyens d'acquérir et de posséder des biens, et <b>de rechercher et d'obtenir le bonheur</b> et la sécurité. » <i>Article 3 §3</i> — « Le gouvernement est institué pour le bien commun, la protection et la sécurité du peuple, de la nation ou de la communauté. De toutes ses diverses formes, celle-ci est la meilleure, celle qui est capable <b>de produire le plus grand degré de bonheur</b> et de sécurité, [...] »
Washington	<i>Hard Law</i> Constitution d'un État fédéré des États-Unis	—	—
Wisconsin	<i>Hard Law</i> Constitution d'un État fédéré des États-Unis	Article 1 §1	« Tous les individus naissent également libres et indépendants et possèdent certains droits inhérents ; parmi ceux-ci se trouvent la vie, la liberté et la <b>recherche du bonheur</b> ; pour garantir ces droits, des gouvernements sont institués, tirant leurs justes pouvoirs du consentement des gouvernés. »
Wyoming	<i>Hard Law</i> Constitution d'un État fédéré des États-Unis	Article 1 §1 et §2	« Tout pouvoir est inhérent au peuple, et tous les gouvernements libres sont fondés sur son autorité et institués pour sa paix, sa sécurité et son <b>bonheur</b> ; pour promouvoir ces objectifs, ils ont à tout moment un droit inaliénable et inattaquable de modifier, de réformer ou d'abolir le gouvernement de la manière qu'ils jugent appropriée. — Dans leur droit inhérent à la vie, à la liberté et à la <b>recherche du bonheur</b> , tous les membres de la race humaine sont égaux. »